

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2012

Présent-e-s

Bureau :	TREMBLET	Laurent	PDC	Président
	HERNOT	François	PS	1 ^{er} vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	2 ^e vice-président
	GIRARDET	Myriam	MCG	1 ^{ère} secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	2 ^e secrétaire
	HULLIGER	Jean-Philippe	AGTCM	Membre
	TILLMANN	Robert	PLR	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Damien	Ve (dès 20h00)	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	BRULHART	Jean-Claude	PS	
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	
	GAETANINO	Marco	MCG	
	GIRARDET	Jean-François	MCG (dès 21h00)	
	HAMANN	Philippe	PDC	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	INACIO	Marlène	MCG	
	ISWALA	Placide	PS	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR	
	LEUENBERGER	Nathalie	PS	
	LUTHI	Badia	PS	
	ORLANDINI	Daniel	PLR	
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve	
	REISS	André	UDC	
	RIMAN	Andrea	AGTCM	
	ROBERT	Jacques	PS	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG	

Excusée :	DUAY-DURAN	Dorine	PDC
------------------	------------	--------	-----

Assistent à la séance :

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
BOGET	Monique	PS	Conseillère administrative

AGTCM	A gauche toute et Couleurs meyrinoises	PS	Parti socialiste
MCG	Mouvement des citoyens genevois	UDC	Union démocratique du centre
PDC	Parti démocrate-chrétien	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin
PLR	Parti libéral-radical		

ORDRE DU JOUR

1. Communications du Bureau.
2. Communications du Conseil administratif.

Objets mis à l'ordre du jour du précédent Conseil municipal mais n'ayant pu être traités

3. Délibération n° 2012-35a relative à une demande de crédit de **CHF 350'000.-** destiné à la rénovation des installations de défense incendie de la commune de Meyrin. **Rapport de la commission de sécurité** (Mme Girardet, MCG).
4. Résolution n° 2012-13 présentée par Mmes D. Duay-Duran, M. Girardet, S. Hayes, A. Schweizer et MM. M. Amato, J.-C. Brulhart, J.-F. Girardet, P. Iswala, A. Jimenay, Y. de Préville, R. Tillmann, membres présents de la commission des finances, demandant au Conseil administratif d'installer un système de vote électronique dans la salle du Conseil municipal. **Rapport de la commission des finances** (M. de Préville, Ve).
5. Résolution n° 2012-03a présentée par Eric Brocard, Jean-Claude Brulhart, Eric Cornuz, Dorine Duay-Duran, Marco Gaetanino, Myriam Girardet, Sasa Hayes, Arthur Jimenay, André Reiss, Jacques Robert, Alejandra Tschudi-Spiropulo, membres (ou remplaçants) de la commission des travaux publics, demandant au Conseil administratif d'analyser attentivement tout contrat public-privé au moyen, notamment, d'un économiste de la construction et, le cas échéant, de dénoncer pénalement et/ou auprès de la COMCO toute suspicion de rétrocommission, de commission occulte ou de concurrence limitée par un accord cartellaire. **Rapport de la commission des travaux publics** (Mme Girardet, MCG).
6. Résolution n° 2012-04a présentée par MM. Amato, D. Boccard, E. Brocard, J.-C. Brulhart, M. Gaetanino, M. Girardet, P. Hamann, E. Hubert, J.-P. Hulliger, A. Jimenay, Y. de Préville, et J. Robert, membres (ou remplaçants) de la commission des travaux publics, demandant au Conseil administratif de saisir la Commission fédérale de la concurrence (COMCO) pour lui demander une enquête sur une entente sur les prix dans le domaine de la construction en cas de suspicion, ou sur demande de la commission des travaux publics. **Rapport de la commission des travaux publics** (Mme Girardet, MCG).
7. Résolution n° 2012-16 présentée par Jean-François Girardet, au nom du Mouvement des citoyens genevois (MCG), demandant que la salle des fêtes Antoine-Verchère demeure accessible à la location lors des week-ends, des vacances scolaires ou des jours fériés.
8. Motion n° 2012-01 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom du parti A gauche toute & Couleurs meyrinoises, demandant l'installation de pigeonniers dans la cité.

Nouveaux objets

9. Délibération n° 2012-53 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'500'000.-** destiné à l'entretien et à l'aménagement du réseau routier, programme 2013.
10. Délibération n° 2012-54 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 305'000.-** destiné aux études de mise en œuvre de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) à Meyrin.
11. Délibération n° 2012-55 relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de **CHF 820'000.-** destiné à la mise en œuvre du régime de stationnement en zones bleues macarons sur le domaine public communal.
12. Délibération n° 2012-33a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'446'320.-** pour financer l'aménagement de quatorze écopoints enterrés destinés à la collecte sélective des déchets dans des zones construites situées dans la cité. **Rapport de la commission de l'environnement** (M. Hernot, S).
13. Délibération n° 2012-43a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 210'000.-** destiné à financer des mesures d'améliorations énergétiques dans les bâtiments communaux. **Rapport de la commission de l'énergie** (M. Iswala, S).
14. Délibération n° 2012-44a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 565'000.-** destiné à l'assainissement et à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public. **Rapport de la commission de l'énergie** (M. Iswala, S).
15. Délibération n° 2012-51a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 792'000.-** destiné à l'aménagement d'un axe de mobilité douce depuis le giratoire du Nant-d'Avril/Emma-Kammacher jusqu'au chemin du Grand-Puits. **Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité** (M. de Préville, Ve).
16. Délibération n° 2012-31a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'965'600.-** destiné aux travaux d'entretien et de mise en conformité des équipements du Théâtre Forum Meyrin. **Rapport de la commission de culture & travaux publics conjointe** (M. Hernot, S).
17. Rapport de la déléguée au comité du Jardin Robinson (Mme Boccard, PDC).
18. Annonces de projets.
19. Propositions individuelles.
20. Questions.

* * *

En premier lieu, **M. Tremblet** fait part de son souhait que le Conseil parvienne à traiter la totalité de l'ordre du jour ce soir afin d'éviter de devoir se réunir à nouveau le jeudi suivant.

M. Tremblet fait part ensuite du décès de M. Georges Perler, ancien conseiller municipal, survenu le 11 décembre dernier. Il rappelle que M. Perler était membre du groupe des intérêt de Cointrin, lequel est ensuite devenu le parti libéral. Il a siégé au Conseil de 1978 à janvier 2001 puis à nouveau pendant quelques mois en 2002, et l'a présidé à deux reprises.

Il demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence en sa mémoire.

Il annonce encore que le délai pour remettre au secrétariat général les objets à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil est fixé au mercredi 16 janvier 2013.

1. Communications du Bureau

M. Tremblet rappelle que des séances d'information relatives à la présentation de la nouvelle structure de la CAP seront organisées par l'Association des communes genevoises les lundi 14 janvier à Palexpo et mercredi 16 janvier à Unimail.

Il revient ensuite sur la pétition lancée par un groupe d'habitants des Champs-Fréchets, au nom de M. Ryf, demandant un arrêt supplémentaire du bus 57 au droit de la rue des Vernes 6, dont il a été donné connaissance lors de la précédente séance.

Cette pétition étant adressée à Mme Künzler, celle-ci a envoyé un courrier à M. Tschudi. Elle dit prendre note du soutien de la Commune à cette pétition et l'informe que la possibilité d'ajouter un arrêt à la ligne 57 sera étudiée par la Direction générale de la mobilité. Elle précise que s'il est donné une suite favorable à cette requête, l'arrêt ne pourra être mis en fonction avant le prochain changement d'étape du réseau des TPG, soit en décembre 2013.

M. Tremblet indique encore que le Ski-club de Meyrin invite les conseillers à leur sortie organisée le 26 janvier prochain à Megève. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de lui-même jusqu'au 15 janvier.

Enfin, il remercie Mme Hayes d'avoir décoré les boîtes des desserts de la dernière sortie du Municipal qu'elle a offertes aux conseillers.

* * *

2. Communications du Conseil administratif

Délibération n° 2012-41 - don de CHF 50'000.- à Pro Natura

Nous vous informons que, suite à une remarque du service de surveillance des communes, le montant susmentionné n'a pu être comptabilisé dans le compte des investissements, mais dans celui de fonctionnement. La conséquence est que nous aurons un dépassement de CHF 40'000.- environ, la somme disponible dans la rubrique n°02.000.365.73 ne couvrant pas suffisamment les frais.

Séance du 14 novembre 2011, question de M. Hulliger

Chemin du Roussillon en zone 20

Nous vous informons que la zone 20 prévue à Mategnin a été étendue au chemin du Roussillon. Cette demande, répondant aux inquiétudes de l'association des habitants de Mategnin, a été transférée à la Direction générale de la mobilité (DGM) qui l'a validée. Des informations complètes seront apportées sur ce dossier lors d'une commission politique qui se tiendra en janvier 2013, en lien avec le projet de délibération n° 2012-54 relatif à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 305'000.- destiné aux études de mise en œuvre de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) à Meyrin.

Séance du 15 mai 2012 question de Mme Ecuyer

Sortie unique sur la rue Gilbert depuis la mise en voie sans issue de la rue de la Golette

Nous vous informons que la rue de la Golette peut être franchie par des véhicules d'urgence en cas de besoin, offrant ainsi un second accès à la rue Gilbert.

Séance du 19 juin 2012, question de Mme Ecuyer

Plaque commémorative des 10 ans de l'AHVM

Après de nombreuses recherches auprès de l'entreprise chargée des travaux du bâtiment parascolaire des Boudines, nous n'avons malheureusement pas retrouvé la plaque commémorative célébrant les 10 ans de l'AHVM.

Le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie procédera, en collaboration avec l'AHVM, à la plantation d'un nouvel arbre. Ce sera l'occasion de disposer une nouvelle plaque commémorative confirmant les liens forts tissés entre l'association et la Cité.

Séance du 9 octobre 2012, question de Mme Hayes

Pose d'abris à l'avenue Sainte-Cécile et à l'Hôpital de la Tour

Nous vous informons que l'abri situé à l'avenue Sainte-Cécile a été posé. L'abri destiné à l'Hôpital de la Tour pose des problèmes techniques car la largeur du trottoir ne permet pas cette mise en œuvre. La Commune étudie avec les TPG et la DGM la possibilité d'élargir localement le trottoir en respectant le gabarit permettant à deux bus de se croiser.

Séance du 9 octobre 2012, question de M. Tremblet

Potelets de sécurité au chemin du Bournoud

Ces équipements, percutés par un camion de voirie communal, ont été remis en place durant la première quinzaine de novembre, ce qui permet à nouveau aux piétons de s'y déplacer en toute sécurité.

Séance du 20 novembre 2012, question de M. Hulliger

Accès à la rue de la Prulay

Comme annoncé à la séance du Conseil municipal du 20 novembre, le chantier a été enlevé. Nous vous informons que l'accès est à nouveau ouvert depuis le giratoire de la rue Lect.

Séance du 20 novembre 2012, question de M. Hulliger

Proposition de passage piétons sur la rue de la Prulay à la hauteur de la clinique dentaire

Le passage proposé est effectivement pertinent et offre une sécurité pour les piétons. Nous allons l'intégrer au projet d'aménagement lié à la zone 30 qui devrait démarrer au cours de l'année 2013.

Séance du 20 novembre, question de M. Orlandini

Eclairage du chemin qui traverse la campagne Charnaux

La situation actuelle n'étant pas satisfaisante, la recherche d'une solution pérenne va être entreprise en 2013.

Il convient en effet de résoudre cette problématique, qui n'est pas simple, de manière à concilier un éclairage au sol sécurisé et adapté aux attentes des usagers, une résistance optimale aux déprédations ainsi qu'une compatibilité avec les grandes manifestations communales organisées sur ce site.

Séance du 20 novembre, question de M. Cornuz

Pavés de la place de Meyrin-Village

En raison de l'aménagement floral éphémère installé pour l'été, le jointoiement des pavés de la place de Meyrin-Village a été suspendu au mois de juin 2012. Ce travail sera terminé au printemps 2013 sur l'ensemble de la place ainsi que le prévoit la délibération votée par le Conseil municipal.

* * *

M. Jimenay demande une modification de l'ordre du jour, à savoir la suppression ou l'ajournement du point 16. Il estime en effet que la délibération n° 2012-31a comporte des zones d'ombre et rappelle qu'il avait été prévu d'entreprendre les travaux concernés beaucoup plus tard. Il souhaite donc que ce projet soit à nouveau renvoyé en commission.

M. Hulliger trouve plus logique de voter le renvoi en commission lors de l'examen de ce projet, car un ajournement n'implique pas son réexamen en commission.

M. de Préville est surpris de la proposition de M. Jimenay. En effet, il s'agit de prendre des mesures de sécurité qui sont urgentes, lesquelles ont d'ailleurs été approuvées en commission. Il n'est donc pas favorable au renvoi en commission qui va repousser la mise en place de ces mesures de plusieurs mois. Comme alternative, il propose à M. Jimenay de reporter l'examen de ce point à la séance du Municipal de jeudi afin d'avoir le temps d'en discuter plus longuement.

Mme Leuenberger va dans le même sens en précisant que quatre séances de commission ont déjà été consacrées à cette délibération portant sur des travaux réduits au strict nécessaire. En conséquence, le groupe socialiste s'opposera tant à l'ajournement qu'au renvoi en commission.

Pour **Mme Girardet**, la sécurité est prioritaire. Elle fait toutefois remarquer que les commissaires ont disposé de très peu de temps pour prendre connaissance d'un volumineux dossier. Aussi trouve-t-elle normal de convoquer une commission supplémentaire afin d'éclaircir certains aspects, **Mme Girardet** relevant que certains travaux envisagés ne relèvent pas de la sécurité.

Elle est donc favorable au renvoi en commission ou à l'ajournement.

Pour **Mme Boget**, certains n'ont pas pris conscience de l'urgence d'effectuer ces travaux. Elle ajoute que ceux-ci concernent non seulement la sécurité des employés mais également la technologie. En effet, le théâtre utilise le même matériel depuis son ouverture, ce qui rend difficile voire impossible le remplacement des éléments défectueux, et des problèmes sont déjà survenus pendant les spectacles avec les éclairages.

Si le renvoi en commission est néanmoins approuvé, elle demande aux conseillers de reformuler leurs questions de manière précise car la problématique ayant été exposée pendant six heures, elle ne sait pas comment faire pour satisfaire les demandes des conseillers.

Mme Girardet constate que la délibération porte le même numéro que le projet initial qui était différent. Elle demande donc qu'elle soit annulée et qu'un nouveau projet soit rédigé.

Mme Hayes ne souhaite pas que le débat ait lieu au Conseil mais en commission. Elle ajoute qu'elle aurait aimé elle-aussi recevoir le dossier détaillé dont il a été question plus tôt afin de pouvoir préparer ses questions. Elle est donc également favorable au renvoi de cette délibération en commission.

Mme Boget considère que les propos de Mme Hayes contiennent une part de désinformation. Aussi tient-elle à informer l'assistance que des documents ont été remis en commission et que, suite aux questions posées lors de cette séance, un dossier plus détaillé répondant aux diverses questions a été remis lors de la séance suivante mais il ne s'agissait pas réellement de nouveaux documents. C'est pourquoi, si les réponses fournies sont jugées insatisfaisantes, elle propose aux conseillers de les formuler par écrit et de les transmettre à Mme Hayes, présidente de la commission de culture, qui pourra alors préparer la commission avec l'administration.

Mme Hayes fait remarquer que le dossier n'a pas été transmis avant la commission mais pendant et c'est pourquoi les commissaires n'ont pas pu poser toutes les questions y relatives.

M. Amato rappelle qu'il est question de mesures de sécurité urgentes puisqu'il avait été demandé à l'administration de réduire le crédit pour se contenter des travaux absolument nécessaires, ce qui a été réalisé. En outre, cet objet a été préavisé favorablement en commission et il ne comprend pas qu'il faille plus de quatre commissions pour traiter un tel objet.

Mme Tschudi-Spiropulo tient à ce que le public sache que ce projet a été nettement accepté en commission, en ajoutant qu'elle ne se considérera pas comme responsable en cas d'accident dans le théâtre.

M. Gaetanino annonce qu'il ne prendra pas part au vote.

M. Jimenay maintenant sa demande, **M. Tremblet** met aux voix la **suppression du point 16 de l'ordre du jour** et le **renvoi de la délibération n° 2012-31a** à la **commission de culture & des travaux publics conjointe**.

Cette proposition est **acceptée par 14 oui, 13 non et 1 abstention**.

M. Tremblet demande donc aux commissaires concernés de faire parvenir rapidement leurs questions aux présidents des deux commissions ainsi qu'à l'administration afin que ce point puisse être présenté lors du prochain Conseil municipal.

Objets mis à l'ordre du jour du précédent Conseil municipal mais n'ayant pu être traités

3. **Délibération n° 2012-35a relative à une demande de crédit de CHF 350'000.- destiné à la rénovation des installations de défense incendie de la commune de Meyrin. Rapport de la commission de sécurité (Mme Girardet, MCG)**

Mme Girardet donne lecture du rapport de la commission de sécurité tenue le 3 octobre 2012 sous la présidence de M. Frauchiger et en présence de M. Tschudi, MM. Maag et Morand, respectivement chef de projets et chef de service au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie, ainsi que M. Urs Burkhard, ingénieur civil du bureau MDB, M. Randin, capitaine des sapeurs-pompiers, ainsi que M. Vouilloz, ancien capitaine des sapeurs-pompiers qui avait travaillé sur ce dossier:

"M. Frauchiger, président, salue les personnes présentes et cède la parole au conseiller administratif qui salue simplement le capitaine Daniel Randin, présent pour la première fois devant une commission politique en tant que chef des sapeurs-pompiers.

Ensuite, M. Morand excuse son collaborateur M. Vaucher, malade, qu'il remplace au pied levé. Il évoque les travaux faits pour le remplacement d'un certain nombre d'hydrants souterrains par des bornes en surface fortement recommandées en Suisse sans y être encore obligatoires comme dans d'autres pays. La Commune avait bénéficié de conditions avantageuses, ces travaux ayant été faits pendant ceux du tram. La délibération de ce soir préconise le remplacement de seize hydrants souterrains en bornes hydrantes modernes, les anciennes datant des années 60, et la réparation de 22 bornes hydrantes existantes. Suit une liste des éléments à remplacer ou réparer, qu'il localise sur un plan de la Commune. M. Burkhard supervisera les travaux de génie civil.

Après avoir donné les avantages et les inconvénients des hydrants souterrains (faible visibilité, entretien difficile, usage difficile en hiver, raccord malaisé une fois le regard plein d'eau), il présente le modèle choisi (n° 5602) en coupe et informe qu'il est prévu deux étapes. La première consistera en un remplacement des bouches hydrantes par des bornes hydrantes, y compris les travaux de génie civil. Elle démarrera en novembre 2012 et s'étendra jusqu'en 2013. La seconde consistera en la réparation et modification des 22 bornes hydrantes, et pourrait être exécutée dès 2013. Le chef de service précise encore que les travaux de génie civil et d'installations hydrauliques ont fait l'objet d'un appel d'offres sur invitation selon l'Accord intercantonal sur les marchés publics.

Le tableau financier étant parfaitement détaillé dans la délibération, je vous prie donc de vous y référer.

Lors du débat qui suit, un commissaire estime les montants énoncés des postes "travaux de génie civil" CHF 96'000.- "installation 16 bornes hydrantes" CHF 148'000.- et "frais de reproduction" pour CHF 2'000.- exorbitants à l'encontre des coûts de réparation qui lui paraissent corrects. M. Burkhard commente les coûts des travaux de génie civil, qui reviennent à CHF 6'000.- en moyenne par borne, et se justifie par la nécessité de fouilles parfois délicates voire nécessaires jusqu'à 10 ou 15 m. de profondeur pour se raccorder à la conduite principale. Il détaille les différentes étapes de l'intervention et termine par l'estimatif des coûts pour seize bornes de CHF 96'000.-. Le commissaire reste septique; ce travail simple équivaut tout de même à un salaire d'un mois pour une personne !

M. Morand rappelle l'impossibilité pour la Commune, en tant qu'entité publique, de négocier à l'issue d'un appel d'offres soumis à l'AIMP. Les mandataires sélectionnés travaillent aussi pour des clients privés (Firmenich notamment), garantissant la justesse de leurs prix sur le marché.

M. Maag ajoute que la position "installation 16 bornes hydrantes" se compose non seulement de la fourniture des bornes mais aussi d'une intervention des SIG sur des éléments datant des années 1960. Les prix sont donc justifiés.

Un commissaire s'informe sur les coûts d'entretien. Selon M. Vouilloz, l'entretien est exécuté par le service du feu une fois par an sur toutes les bornes (environ 200 bornes et environ 100 hydrants souterrains en fonction). Il indique que le modèle choisi est beaucoup plus simple d'utilisation. Il ajoute que la présente intervention est la première depuis plus de 40 ans, et donc qu'elle porte sur un nombre important d'hydrantes, et qu'ensuite les interventions se feront de manière plus progressive. En complément, M. Maag indique que seules les bouches sur terrain public communal sont visées. Le service de l'urbanisme dispose en outre d'une ligne budgétaire permettant des travaux de réparation au cours de l'année.

Un commissaire demande ensuite pourquoi des honoraires de géomètre sont nécessaires, sachant que les relevés sur le réseau sont effectués par les géomètres des SIG. M. Morand n'étant pas spécialiste puisqu'il remplace M. Vaucher, il pense que la Commune n'a pas l'obligation de mandater les travaux sur les bornes aux SIG, même si ceux-ci possèdent le réseau. On peut faire appel pour ces travaux à un installateur sanitaire, ce qui demande en revanche de recourir à un géomètre indépendant.

Une commissaire se demande s'il ne serait pas judicieux de remplacer toutes les bouches pour maximiser l'économie d'échelle sur les honoraires. M. Vouilloz indique que la question s'est effectivement posée, en préparant ce dossier, du remplacement en bloc de ces hydrants qui ont tous le même âge, mais c'est finalement l'impératif pratique de fonctionnalité du service du feu qui a prévalu dans la réflexion et qui a favorisé la décision d'un remplacement successif de ces éléments.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet donc aux au préavis des commissaires la délibération n°2012-35 relative à une demande de crédit de CHF 350'000.- destiné à la rénovation des installations de défense incendie de la commune de Meyrin: acceptée par 12 oui et 2 abstentions."

M. Amato donne connaissance de la position des Verts:

"Un grand nombre de bornes de défense incendie situées sur le territoire communal date de plus de 35 ans et est vétuste. Certaines bornes, notamment les hydrantes souterraines, sont peu fonctionnelles. C'est pourquoi elles doivent être changées. Cette délibération propose aussi la réparation d'une autre série de bornes, externes cette fois-ci, se faisant vétustes mais pouvant encore assurer un service plus que suffisant.

Nous regrettons malgré tout les coûts élevés de certains postes, tels que les travaux de génie civil, et des bornes. Faute d'alternative, nous voterons néanmoins favorablement cette délibération afin de permettre que la sécurité des personnes et des biens se trouvant sur la Commune soit assurée au maximum."

M. Brulhart fait part de la position de son parti:

"Le groupe socialiste est très sensible au remplacement des hydrants souterrains ou bouches par des bornes en surface pour garantir une meilleure sécurité pour nos citoyens. C'est pourquoi la dépense de ce crédit pour l'installation de 16 bornes et la réparation de 22 bornes est très importante. De plus, il faut rappeler que c'est la première demande pour une telle intervention depuis plus de 40 ans. Il est également important de relever l'immense travail effectué par l'administration et par l'ancien capitaine des pompiers.

Pour toutes ces raisons, les socialistes approuveront cette délibération."

M. Frauchiger donne connaissance de la position du MCG:

"C'est au début des années 60 que notre cité a été pourvue des premières installations de défense incendie. Inutile de faire un calcul désagréable qui ne nous rajeunirait pas quant à la vétusté de ces hydrantes souterraines. Les temps changent et le matériel contre les incendies a évolué et est devenu plus maniable et plus adapté sur la voie publique. L'association suisse des sapeurs-pompiers professionnelle nous recommande de remplacer les hydrantes souterraines par des bornes hydrantes plus adaptées pour protéger les biens de nos concitoyens et parer ainsi à toutes les éventualités, aux incendies et aux matières polluantes.

Aussi le groupe MCG soutiendra-t-il la délibération n° 2012-35a."

M. Serrano fait part de la position des libéraux-radicaux:

"Les besoins de sécurité font partie des bases propices à l'épanouissement des humbles humains que nous sommes. De tout temps, le feu a fasciné les peuples et les esprits, source de paix et de progrès, celui-ci peut être un allié funeste. Avec le temps, nous pensons avoir maîtrisé celui-ci. Ceci est une vision fort imparfaite de la problématique. Ainsi notre vigilance et notre volonté de défense peuvent en être altérées.

Nous avons le devoir de disposer d'un réseau d'alimentation en eau absolument opérationnel et capable d'alimenter en tout temps les corps de sapeurs-pompiers devant lutter contre un sinistre contre notre belle commune. Comme tout produit de sécurité, celui-ci ne sert à rien et coûte cher jusqu'au jour où on en a besoin. C'est à ce moment uniquement que nous pouvons mesurer à quel point nos choix peuvent influencer sur le destin de notre collectivité. A l'avenir nous devons continuer à entretenir ce réseau de manière permanente et durable.

Ainsi le groupe PLR soutiendra cette délibération et vous invite à en faire de même."

M. Jimenay donne lecture de l'avis de son groupe:

"L'efficacité de l'action du service des sapeurs-pompiers dépend aujourd'hui de leur facilité à s'approvisionner avec des hydrants, des bornes pour les intimes, qui datent de plus de 35 ans pour les plus jeunes.

Bien sûr on peut ergoter sur le prix d'une chose ou d'une autre, mais ce qui est important est que les sapeurs puissent agir rapidement et peut-être même ainsi sauver des vies.

Pour le PDC il est important que les "chevaliers anti-feu" disposent d'un matériel qui leur octroie la plus grande célérité, aussi nous ne nous bornerons pas à contester un point ou l'autre, dans une longue diatribe, mais nous empresserons de voter cette délibération qui, sommes toute, nous paraît raisonnable."

M. Reiss annonce que l'UDC est favorable à ce budget afin que le service incendie puisse remettre en ordre le réseau.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote de la **délibération n° 2012-35a**

relative à une demande de crédit de CHF 350'000.- destinée à la rénovation des installations de défense incendie de la commune de Meyrin

Vu les hydrants souterrains de défense incendie encore présents à Meyrin;

Vu les recommandations de l'Association suisse des sapeurs-pompiers relatives à la modification des installations de défense incendie souterraines;

Vu la difficulté de gestion des indicateurs de position des hydrants souterrains;

Vu la nécessité de protéger les biens et les personnes des dégâts dus aux incendies et autres pollutions;

Vu les travaux entrepris dans le cadre des travaux du tram qui ont permis à faible coût le remplacement des hydrants souterrains par des bornes hydrantes;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu l'article 17, lettre f, de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) F 4 05 qui prévoit que la Commune a l'obligation de maintien en bon état de fonctionnement des prises d'eau pour l'incendie;

Vu le rapport de la commission de sécurité;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 décembre 2012,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 350'000.-** destinée à la rénovation des installations de défense incendie de la commune de Meyrin,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts pour un total de CHF 350'000.-,
5. d'amortir la dépense nette prévue en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 14.331.
6. de prélever une somme de CHF 3'400.- sur le montant précité et de l'attribuer au Fonds d'art contemporain,
7. de prélever une somme de CHF 6'800.- sur le montant précité et de l'attribuer au Fonds énergie.

* * *

4. Résolution n° 2012-13 présentée par Mmes D. Duay-Duran, M. Girardet, S. Hayes, A. Schweizer et MM. M. Amato, J.-C. Brulhart, J.-F. Girardet, P. Iswala, A. Jimenay, Y. de Préville, R. Tillmann, membres présents de la commission des finances, demandant au Conseil administratif d'installer un système de vote électronique dans la salle du Conseil municipal. Rapport de la commission des finances (M. de Préville, Ve)

M. de Préville donne lecture du rapport de la commission des finances tenue le 20 septembre 2012 sous la présidence de M. Hamann et en présence de MM. Cela, Chatelain, Marti, Solai et Volpe:

"Motion n° 2011-04

Le président passe la parole à M. Tillmann, membre du groupe politique de Mme Ecuyer, motionnaire, qui a démissionné du Conseil municipal. Celui-ci dit soutenir la mise en œuvre d'un système de vote électronique et demande quelles sont les conclusions de l'administration pour l'étude demandée par la motion.

Le représentant de Gérance et entretien des bâtiments présente brièvement le montant d'un tel système, similaire à celui du Grand Conseil: CHF 12'800.- auxquels il conviendra d'ajouter quelques milliers de francs pour un écran supplémentaire, mais qui ne devrait pas dépasser CHF 20'000.-. Le secrétaire général dit que, vu la faiblesse du montant, il a été jugé inutile par le Conseil administratif de procéder à une délibération et que ce montant pourra être prélevé sur le budget de fonctionnement 2012, quitte à avoir un léger dépassement. Toutefois, si la commission préavise favorablement cette motion, il faudra faire voter une résolution par le Conseil municipal sur le principe de la mise en œuvre d'un système de vote électronique et son financement par le budget 2012, car ce système affectera tous les conseillers municipaux.

Un bref débat s'ensuit sur ce que va devoir voter le Conseil municipal. Finalement, la proposition du secrétaire général recueille l'assentiment majoritaire des commissaires.

Des questions techniques sont faites par plusieurs commissaires sur la visibilité des votes, sur les possibilités d'extension du système quand le nombre de commissaires croîtra, etc.

*Le président met au vote la motion n°2011-04: **10 oui, 2 non, 1 abstention.**"*

M. Tremblet s'étonne qu'il soit question de la motion dans ce rapport alors qu'elle a été votée en novembre 2011, et **M. de Préville** répond que la commission a décidé de la transformer en résolution en rappelant que le vote de cet objet a été reporté deux fois par le Conseil.

M. Tremblet met donc au vote **l'entrée en matière** sur cette résolution, **qui est acceptée à la majorité évidente.**

Mme Leuenberger fait la déclaration suivante:

"Notre parti ne souhaite pas s'étendre sur le sujet de l'installation d'un système de vote électronique parce qu'il n'est pas prépondérant et aussi parce qu'une partie des coûts de son installation est déjà financée par le budget d'entretien et rénovation de la salle du Conseil.

Toutefois, nous pouvons regretter que, suite à l'acceptation de l'introduction de nos tablettes électroniques, nous n'ayons pas envisagé de trouver une solution de vote interactif au moyen de ces outils dont nous pouvons tous disposer désormais. Notre parti souhaite rendre notre Conseil attentif à l'outil dont il dispose, à l'usage qu'il en a, à la valorisation de l'investissement consenti et l'invite à l'inclure dans ses réflexions futures lorsqu'il cherchera des solutions pour rendre son travail plus efficace.

Enfin, nous ne sommes pas absolument convaincus qu'un système de vote électronique tel que présenté dans la résolution amène un réel gain de temps, tant il est vrai que la qualité du vote dépend exclusivement de la compréhension que chaque élu peut avoir des libellés des objets soumis à votation, compréhension qu'aucun outil électronique ne pourra jamais remplacer.

Pour toutes ces raisons, les membres du parti socialiste voteront librement sur cet objet."

M. Jimenay fait la déclaration suivante, au nom de son parti:

"Le vote électronique, qui devrait représenter une modernisation significative du déroulement des séances, s'impose de lui-même. Bien entendu, cela va nous éloigner un peu plus de la landsgemeinde chère aux pères fondateurs de la Suisse. Toutefois, la modernité demande aussi de la discipline. C'est pourquoi dès à présente, je lance un appel à monsieur le président du Conseil municipal, à mesdames et messieurs les présidents des commissions, notamment lorsqu'elles sont élargies ou conjointes, de veiller à ce que les votes demeurent valides quels que soient leurs résultats. Sinon, nous n'aurons fait, comme l'a relevé Mme Leuenberger, que reporter sur l'informatique le problème des oublis, ou des votes à corriger.

Il appartient à chacun d'entre nous d'être responsable et suffisamment attentif afin d'éviter les tergiversations coûteuses en temps et en énergie.

Le PDC soutiendra donc ce pas progressiste et votera la résolution présentée."

M. Orlandini se réjouit du gain de temps apporté par le vote électronique, qu'il juge d'autant plus nécessaire que les ordres du jour sont de plus en plus conséquents. Ce système, peu onéreux, va donc améliorer l'efficacité du Conseil et c'est pourquoi le parti libéral-radical approuvera cette résolution.

Pour **Mme Hayes**, il est évident que le vote électronique ne sera pas comparable au vote à mains levées. Elle reconnaît toutefois que, étant donné la forme en fer à cheval de l'hémicycle, il n'est pas toujours facile pour le bureau de comptabiliser les voix.

Aussi l'UDC approuvera-t-elle cette résolution.

M. de Préville demande si le débat est ouvert ou s'il s'agit uniquement de prises de position.

M. Tremblet répond que le débat ayant eu lieu en commission, il ne devrait en principe pas être ouvert en plénière sauf si des amendements sont proposés.

Mme Girardet note qu'il y a d'un côté la modernité avec la nécessité de s'adapter et, de l'autre, une certaine convivialité que l'on risque de perdre. Elle ignore si le vote électronique permettra de gagner du temps mais ne le pense pas.

Quoi qu'il en soit, le MCG soutiendra cette résolution.

M. Hulliger annonce que son groupe n'est pas vraiment enthousiasmé par ce projet. S'il n'est pas nostalgique du vote à main levée, il apprécie néanmoins le fait que celui-ci permet plus aisément de savoir qui vote quoi. Il craint une dépersonnalisation due à l'introduction du vote électronique qu'il ne juge pas indispensable pour une assemblée municipale comme celle de Meyrin. En outre, il craint que l'affichage des votes sur un écran ne permette pas de connaître le vote de chaque conseiller car la manœuvre est très rapide, contrairement au vote à mains levées.

Pour ces raisons, les membres du groupe A gauche toute et Couleurs meyrinoises s'abstiendront.

Avant de donner lecture de la position de son groupe, **M. Cornuz** fait remarquer que tous ne disposent pas d'une tablette électronique mais reconnaît que l'on pourrait réfléchir à la mise en place du vote électronique par le biais d'une telle tablette:

Il fait ensuite la déclaration suivante:

"Confort, modernité et clarté des décisions seront à l'avenir, grâce à ce système, des atouts majeurs pour le bon déroulement des séances du Conseil municipal, du moins on l'espère. Finies les longues soirées durant lesquelles, après de longs débats, le vote final des amendements et des objets soumis à l'ordre du jour devait être contrôlé plusieurs fois par nous, le bureau, en raison de mains parfois trop timidement levées par des élus, ou à cause des yeux fatigués des contrôleurs en deuxième partie de soirée.

Il ne reste plus qu'à espérer que la demande de vote à bulletins secrets ne soit pas trop souvent invoquée afin de pouvoir vraiment bénéficier de ce gain de temps qui sera apprécié par toutes les personnes présentes durant les séances du Conseil municipal. Ce sera aussi une excellente occasion pour réviser le système de sonorisation qui met bien souvent nos oreilles à rude épreuve, et tout ça en plus sans dépasser le budget de fonctionnement de cette année 2012.

Les Verts n'ont qu'un seul regret, c'est de ne pas voir le résultat du vote de cette résolution sur un écran dès ce soir car il n'y aurait que du vert sur nos places!"

"Ce n'est pas sûr" fait remarquer **M. Tremblet** qui met ensuite au vote la **résolution n° 2012-13**

présentée par Mmes D. Duay-Duran, M. Girardet, S. Hayes, A. Schweizer et MM. M. Amato, J.-C. Brulhart, J.-F. Girardet, P. Iswala, A. Jimenay, Y. de Prévile, R. Tillmann, membres présents de la commission des finances, demandant au Conseil administratif d'installer un système de vote électronique dans la salle du Conseil municipal

Vu la motion n° 2011-04 présentée par Mme Renée Ecuyer au nom du PLR, votée le 14 novembre 2011 par le Conseil municipal, demandant au Conseil administratif d'étudier rapidement un système de vote électronique pour la salle du Conseil municipal;

Vu les ordres du jour souvent très chargés des séances du Conseil municipal;

Vu les nombreux votes nécessaires, de l'entrée en matière aux prises de décisions lors des délibérations, des résolutions et des motions présentées;

Vu les pertes de temps engendrées par les comptages;

Vu le nombre plus élevé de conseillers municipaux en raison de l'augmentation de la population de la Commune;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 18 décembre 2012,

DECIDE

PAR 21 OUI ET 8 NON

de demander au Conseil administratif:

1. d'installer, en 2012, un système de vote électronique pour la salle du Conseil municipal estimé à environ CHF 15'000.- (selon les options encore à affiner suite à la commission des finances du 20 septembre 2012),
2. de financer le système de vote électronique par la rubrique budgétaire existante 08.008.314.10 (entretien Ferme de la Golette) dans le cadre du budget de fonctionnement ordinaire 2012,
3. d'autoriser éventuellement un dépassement de cette rubrique 08.008.314.10, lequel sera formellement accepté lors du vote des comptes 2012.

* * *

5. **Résolution n° 2012-03a présentée par Eric Brocard, Jean-Claude Brulhart, Eric Cornuz, Dorine Duay-Duran, Marco Gaetanino, Myriam Girardet, Sasa Hayes, Arthur Jimenay, André Reiss, Jacques Robert, Alejandra Tschudi-Spiropulo, membres (ou remplaçants) de la commission des travaux publics, demandant au Conseil administratif d'analyser attentivement tout contrat public-privé au moyen, notamment, d'un économiste de la construction et, le cas échéant, de dénoncer pénalement et/ou auprès de la COMCO toute suspicion de rétrocommission, de commission occulte ou de concurrence limitée par un accord cartellaire. Rapport de la commission des travaux publics (Mme Girardet, MCG)**

Mme Girardet donne lecture du rapport de la commission des travaux publics tenue le 13 juin 2012 sous la présidence de M. de Préville, pour étudier la résolution n° 2012-03 demandant au Conseil administratif de saisir la Commission fédérale de la concurrence (COMCO) après la conclusion de tout contrat public-privé pour lui demander de s'assurer qu'il n'y aura pas de rétrocommission ou commission occulte:

"Le président excuse l'absence du maire M. Tschudi et constate qu'il n'a pas été remplacé. M. Morand, chef du service de l'urbanisme, des travaux publics et énergie (UTE) de la Commune assistera à la séance avec compétence et dévouement. Qu'il en soit chaleureusement remercié. Mes remerciements s'adressent également à Mme Hentsch pour son procès verbal aussi précis que précieux.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. Morand informe les commissaires que le Conseil municipal a reçu un courrier de M. Nicolas Rufener, secrétaire général de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), demandant le report de l'audition prévue ce soir en première partie à une date ultérieure. Il est ainsi convenu que la FMB, qui revendique une longue pratique en matière de concurrence et de marchés publics, sera entendue lors de la prochaine commission traitant ce sujet.

M. Yves de Préville cède un instant la parole à M. Le Chevalier de Préville, auteur de la résolution, pour une brève présentation.

Il présente l'exposé des motifs de la résolution n° 2012-03, dont il rappelle succinctement le libellé. Il explique que les commissions occultes ou rétro-commissions fonctionnent comme des avantages accordés par une entreprise à un acteur privé qui aurait soutenu l'offre de prestations de cette dernière dans le cadre d'un contrat privé-public. Soulignant la réalité de tels actes, la Commune, estime-t-il, n'a pas à financer des avantages qui bénéficient à des seuls privés.

Répondant à des commissaires qui voient cette résolution comme un déficit de confiance à l'égard du Conseil administratif et de l'administration communale, M. de Préville les rassure en démontrant son intention de contrôler prioritairement les prestataires soumis à une tentation forte de corruption. L'administration, précise-t-il, ne lui a jamais causé le moindre soupçon.

Reprenant sa casquette de président, M. de Préville ouvre le débat qui en avait d'ailleurs pris la forme bien avant.

Se référant à son expérience dans le domaine de la construction, un commissaire souligne la très grande difficulté, voire l'impossibilité, de déceler des rétro-commissions là où les ententes sont encore décelables, et estime que la COMCO ne peut être considérée comme un bureau d'enquête dans ce cadre où l'instance à saisir serait plutôt le tribunal. Même un économiste de la construction aurait des difficultés à identifier ce type d'agissement, estime-t-il. Le conseiller municipal ne met pas non plus en doute les capacités de l'UTE, et c'est pour soutenir plutôt que soumettre au contrôle ce dernier qu'il s'intéresse à la solution du recours à un économiste de la construction, une mesure déjà appliquée dans les discussions autour des coûts de construction du bâtiment parascolaire.

Concernant ce dernier point, M. Morand dit avoir pris langue avec M. Daniel Cheminat, économiste de la construction mandaté par le Canton pour envisager les modalités de ses interventions. Il va de soit que rien n'est conclu en la circonstance. L'économiste pourrait se concentrer sur la phase de devis général qui, dans un projet, précède la phase des soumissions. La technique de contrôle prévoit plusieurs approches croisées, à savoir celle des codes des frais par élément (CFE), des estimations au m³, etc., pour passer au crible un devis général. Le chef de projet suit ensuite le dossier avec les mandataires afin d'éviter les distorsions. On évite ainsi les devis généraux basés sur les soumissions qui empêchent un contrôle efficace. Les crédits d'engagement seront aussi basés sur ce devis général, même si l'on peut parfois s'attendre à des surprises, comme lors de surchauffes dans certains secteurs. Au final, cette prestation peu coûteuse pourrait être intégrée soit aux délibérations, soit au budget. Elle serait en tous les cas bien accueillie par le service. M. Morand précise encore que ce mandat ne devrait pas excéder la charge de deux semaines annuelles de travail.

Le président précise que la COMCO a, selon un juriste de l'Université de Fribourg, la compétence pour contrôler les montants articulés avant la signature d'un contrat public-privé. Il admet la difficulté d'identifier l'existence des commissions occultes, en particulier celles qui sont modestes, mais souligne l'effet dissuasif que peut avoir la menace d'un recours à la COMCO. Il dit être satisfait de la proposition de M. Morand, tout en soulignant que celle-ci concerne davantage la résolution sur l'entente sur les prix que celle discutée ce soir sur les rétro-commissions. Il préfère donc la solution de "l'épouvantail".

Concernant les pratiques dans les collectivités publiques, M. Morand répond que si l'Etat bénéficie des services d'un économiste de la construction indépendant, la ville de Genève a, quant à elle, engagé en fixe un tel économiste. Cette solution n'a cependant pas prouvé son efficacité en raison de la perte de contact avec les marchés privés qui s'en est suivie. Un certain échec dans l'imposition des CFE et dans la réalisation d'une banque de données des prix efficace a aussi fragilisé la démarche. Les petites communes travaillent de manière artisanale, alors que les grandes communes périurbaines s'en remettent à leurs chefs de projets, qui contrôlent que le devis général soit conforme aux soumissions sans avoir les outils nécessaires pour optimiser les coûts.

Il n'est pas question que la commune de Meyrin ouvre un poste d'économiste rassure un commissaire, mais il reste persuadé que l'intervention ciblée et occasionnelle d'un spécialiste de la construction permettrait à la Commune de rentrer facilement dans ses frais grâce aux économies réalisées. Il fait remarquer que la COMCO peut être saisie en tout temps, mais qu'elle ne peut par contre pas être sollicitée comme un prestataire de services qui effectuerait une vérification systématique des éléments de coûts.

Comprenant qu'un consensus se dessine autour de cette idée, M. Morand précise que même si la solution de l'examen du devis général par un économiste répond en priorité à la résolution n° 2012-04 sur les ententes sur les prix, elle peut en effet très bien s'appliquer à la présente résolution, dont on pourrait modifier le "décide" comme suit: "demander au Conseil administratif d'analyser attentivement tout contrat public-privé au moyen, notamment, d'un économiste de la construction et, le cas échéant, dénoncer, pénalement ou auprès de la COMCO, toute suspicion de rétrocommission ou commission occulte".

Le président se dit convaincu par cette proposition et proposera de soumettre cet amendement au vote avant de préavisier la résolution.

Tous les commissaires ne sont pas de cet avis. Certains s'interrogent sur l'efficacité de cette mesure et admettent volontiers faire une totale confiance dans les contrôles effectués par les services communaux. Un conseiller estime que cette résolution pourrait même contribuer à décourager les contrats publics-privés, ce qui, dans cette période de morosité, n'est pas franchement anodin. Il affirme que notre priorité devrait se porter davantage sur le maintien de l'emploi dans nos entreprises locales. Il émet finalement le grief au président de ne pas avoir voulu se faire remplacer pour présenter sa résolution, ce qui, selon lui, aurait permis d'éviter la confusion des rôles.

Un commissaire réagit à ses propos en lui faisant remarquer que l'on ne peut honnêtement défendre les rétrocommissions, qui sont un vol qui ne saurait se justifier, par l'objectif de maintenir les emplois de nos entreprises. Le président rappelle d'ailleurs que le professeur de droit consulté a confirmé le caractère illégal des rétrocommissions.

En réponse à un commissaire qui s'enquiert de la valeur ajoutée par une telle résolution communale, le chef de l'UTE dit être d'avis que les fraudeurs pourraient faire fi de la menace de la COMCO, et que par ailleurs les petits montants seront extrêmement difficiles à identifier.

Le président veut toutefois croire encore à l'efficacité des instruments de dissuasion. Il conclut en signalant que la COMCO a récemment été dotée de compétences élargies suite à une prise de conscience du parlement fédéral des phénomènes crapuleux évoqués ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle l'amendement général proposé par M. Morand, et le reformule comme suit:

- **Au "décide"**: "demander au Conseil administratif d'analyser attentivement tout contrat public-privé au moyen, notamment, d'un économiste de la construction et, le cas échéant, de dénoncer pénalement et/ou auprès de la COMCO toute suspicion de rétrocommission, de commission occulte ou de concurrence limitée par un accord cartellaire": **accepté par 11 oui, 1 non, et 1 abstention.**

Cet amendement général ayant été voté et accepté, le président soumet donc la résolution amendée au préavis de la commission :

- La résolution n° 2012-03a présentée par Eric Brocard (PS), Jean-Claude Brulhart (PS), Eric Cornuz (Verts), Dorine Duay-Duran (PDC), Marco Gaetanino (MCG), Myriam Girardet (MCG), Sasa Hayes (UDC), Arthur Jimenay (PDC), André Reiss (UDC), Jacques Robert (Soc), Alejandra Tschudi-Spiropulo (Verts),

*membres (ou remplaçants) de la commission des travaux publics, demandant au Conseil administratif d'analyser attentivement tout contrat public-privé au moyen, notamment, d'un économiste de la construction et, le cas échéant, dénoncer pénalement et/ou auprès de la COMCO toute suspicion de rétrocommission, de commission occulte ou de concurrence limitée par un accord cartellaire: **accepté par 11 oui, 1 non, et 1 abstention.***"

M. Jimenay fait part de la position des démocrates-chrétiens:

"Cette résolution, à notre avis, donne au Conseil administratif une base légale plus forte pour agir en cas de besoin. Il faut savoir que, pour l'année 2012, la COMCO a déclenché pas moins de 11 enquêtes; c'est dire si cela peut arriver souvent. Donc, il ne s'agit pas de traiter les entrepreneurs ou chefs d'entreprises de truands mais il ne s'agit pas non plus d'acheter les yeux fermés.

Donc, nous soutiendrons cette résolution."

M. Hubert donne connaissance de la position de l'UDC:

"Notre groupe soutiendra la résolution n°2012-03a car nous faisons entièrement confiance au Conseil administratif pour analyser les contrats publics-privés au moyen notamment d'un-e économiste de la construction s'il y a une suspicion.

Par contre, notre groupe refusera la résolution n°2012-04a et il demande donc au président de retirer son nom de son intitulé."

Etant donné que les résolutions nos 2012-03a et 04a portent sur des objets de la même veine, la prise de position de **M. de Préville**, au nom des Verts, traitera des deux projets. Il en donne connaissance:

"Etant les "initiants" de ces projets de résolution, il va sans dire que nous les voterons.

L'objectif de ces résolutions n'est pas de nous transformer en plaideurs acharnés poursuivant sans trêve les entreprises du bâtiment, mais de les informer honnêtement que nous serons très attentifs aux prix qu'elles nous soumettent.

Pour des raisons plus qu'obscures à nos yeux, les prix soumis à notre commune pour tous les travaux de bâtiments sont largement plus élevés que ceux que nous connaissons pour la construction de bâtiments privés ou même de bâtiments publics dans le canton de Vaud. Des investigations récentes menées en Suisse et à l'étranger ont mis en évidence des ententes cartellaires sur les prix pratiqués dans les appels d'offres publics. Ceci est grave et nous souhaitons contribuer à lutter contre de telles pratiques. Les contrats public-privé sont également une source potentielle d'arrangement sur le dos des pouvoirs publics et nous devons être attentifs à ce que nos contribuables ne financent pas de tels arrangements.

Nous invitons toutes et tous les conseillers municipaux à voter ces deux résolutions."

Mme Kunz-Félix donne lecture de la position des libéraux-radicaux, qui porte également sur les deux objets:

"En synthèse, ces résolutions demandent de faire intervenir la COMCO en cas de soupçon d'acte délictueux (rétrocommission, commission occulte, entente cartellaire, etc.).

L'initiative est louable mais manque sa cible car les AIMP, qui font l'objet d'un accord intercantonal, ont justement été rédigées pour réguler les marchés et éviter les ententes cartellaires. Je vous enjoins, mesdames et messieurs, à lire ou relire cet accord, notamment l'article 1 qui en décline ses buts par exemple "garantir l'égalité de traitement à tous les soumissionnaires et assurer l'impartialité de l'adjudication" ou encore "permettre une utilisation parcimonieuse des deniers publics". Ce texte légal ne suffirait-il pas aux résolutionnaires, ou sous-entendraient-ils que le travail de surveillance ne se ferait pas correctement par le maître de l'ouvrage ?

Le PLR assume une position qui consiste à considérer que tous les indicateurs de contrôle se trouvent au sein de la structure prescrite par les AIMP. Il refuse de créer une nouvelle usine à gaz bureaucratique, coûteuse et inutile. On veut réguler les prix, tant mieux, nous adhérons, mais économiser nos deniers d'un côté, grâce à cette belle procédure innovante, pour les dépenser de l'autre en faisant intervenir cette démarche coûteuse nous paraît non seulement inutile mais contreproductif.

Ne nous trompons pas de débat. Si le contenu des AIMP est décrété comme non fiable, la discussion se situe alors ailleurs au cœur même du contenu de cet accord. Nous pensons que les vraies questions se posent au centre des procédures AIMP qui devraient mieux prendre en compte les critères de fiabilité, de qualité ou encore de marché du travail de proximité, et ce en lien avec les exigences suisses auxquelles nous tenons. Malheureusement ces deux résolutions n'abordent pas cette problématique.

En définitive, notre groupe s'accorde à maintenir sa confiance dans les moyens de surveillance mis à notre disposition à ce jour, considérant que leur mobilisation permet de garantir adéquatement le contrôle des coûts et des pratiques. N'ayant pas souscrit à ces résolutions, nous voterons donc contre."

M. Hulliger annonce tout d'abord que sa prise de position, au nom de l'ACGCM, concerne également les deux projets.

Il relève que certains crédits de construction présentés ces dernières années ont suscité des interrogations. Si lui-même n'était pas mesure de justifier ces doutes, certains spécialistes étaient mieux habilités à émettre quelques réserves mais ce n'était visiblement pas suffisant. Il pense néanmoins que, du moment qu'une collectivité publique mandate des travaux, les coûts sont légèrement plus élevés que si le mandat émane d'un privé. C'est sa conviction bien qu'il reconnaisse qu'elle n'est basée sur aucun élément concret.

Quant au fait que certaines entreprises n'oseraient plus répondre à des appels d'offre de la Commune, par crainte de la COMCO, il est d'avis qu'elles n'ont rien à craindre si les règles sont respectées. Il est donc favorable à l'engagement d'un économiste pour contrôler les coûts en cas de doute, et juge nécessaire d'avoir les moyens de vérifier qu'il n'y a aucune entente sur les prix. Il n'a donc aucun état d'âme à faire appel si nécessaire à la COMCO et trouve important que les entreprises mandatées le sache.

En conclusion, le groupe AGTCM approuvera les deux résolutions.

Au vu des discussions en commission et de certains articles parus récemment dans *La Tribune de Genève*, **Mme Girardet** ne pense qu'il s'agisse d'un manque de confiance vis-à-vis de l'administration mais d'un garde-fou à utiliser si nécessaire.

Par conséquent, le MCG acceptera également cette résolution.

La parole n'est plus demandée et **M. Tremblet** met donc au vote la **résolution n° 2012-03a**

présentée par Eric Brocard, Jean-Claude Brulhart, Eric Cornuz, Dorine Duay-Duran, Marco Gaetanino, Myriam Girardet, Sasa Hayes, Arthur Jimenay, André Reiss, Jacques Robert, Alejandra Tschudi-Spiropulo, membres (ou remplaçants) de la commission des travaux publics, demandant au Conseil administratif d'analyser attentivement tout contrat public-privé au moyen, notamment, d'un économiste de la construction et, le cas échéant, de dénoncer pénalement et/ou auprès de la COMCO toute suspicion de rétro-commission, de commission occulte ou de concurrence limitée par un accord cartellaire

Vu la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les cartels et autres restrictions à la concurrence (Loi sur les cartels, LCart) Art. 4, 5, 7b et 7c;

Vu la loi fédérale sur la concurrence déloyale (LCD) Art. 4a et 23, modifiés par arrêté du Conseil fédéral du 7 octobre 2005;

Vu l'importance des sommes prévues dans notre plan des investissements dont le total s'élève à plus de 200 millions de francs, la plus grande partie pour des travaux de construction;

Vu le projet de développement du quartier des Vergers dans lequel notre Commune intervient aux côtés d'agents privés (propriétaires, promoteurs);

Vu les avantages que présentent les partenariats public-privé pour la réalisation de certaines infrastructures sur le territoire communal;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 18 décembre 2012,

DECIDE

PAR 25 OUI ET 4 NON

de demander au Conseil administratif d'analyser attentivement tout contrat public-privé, au moyen, notamment, d'un économiste de la construction et, le cas échéant, de dénoncer pénalement et/ou auprès de la COMCO toute suspicion de rétrocommission, de commission occulte ou de concurrence limitée par un accord cartellaire.

* * *

6. Résolution n° 2012-04a présentée par M. Amato, D. Boccard, E. Brocard, J.-C. Brulhart, M. Gaetanino, M. Girardet, P. Hamann, E. Hubert, J.-P. Hulliger, A. Jimenay, Y. de Préville, et J. Robert, membres (ou remplaçants) de la commission des travaux publics, demandant au Conseil administratif de saisir la Commission fédérale de la concurrence (COMCO) pour lui demander une enquête sur une entente sur les prix dans le domaine de la construction en cas de suspicion, ou sur demande de la commission des travaux publics. Rapport de la commission des travaux publics (Mme Girardet, MCG)

Mme Girardet donne lecture de son rapport:

"La commission des travaux publics s'est réunie le 30 mai 2012, sous la présidence de M. de Préville, pour étudier et préavisier la résolution n° 2012-04 présentée par M. Yves de Préville des Verts de Meyrin-Cointrin demandant au Conseil administratif de saisir, sur demande de trois conseillers/ères municipaux/ales, la Commission fédérale de la concurrence (COMCO) pour lui demander une enquête sur une entente sur les prix dans le domaine de la construction. Cette commission se réunira à trois reprises (30 mai 2012, 13 juin 2012 et 5 septembre 2012) pour finaliser les deux résolutions "sœurs" R 2012-03 et 04. La dernière commission, agendée le 5 septembre 2012, permettra de clore le sujet par une audition de M. Rufener, secrétaire général de la Fédération des métiers du bâtiment (FMB).

Pour l'heure, M. de Préville préside la séance en présence de M. Tschudi, maire, et de M. Morand, chef de l'UTE de la commune de Meyrin.

Le président choisit d'emblée de présenter la résolution n° 2012-04 en premier. Il fait remarquer qu'il a, depuis des années et de manière récurrente, exprimé son étonnement devant les prix pratiqués dans le cadre des travaux publics, et le soupçon qu'il en a nourri d'une entente sur les prix. Afin d'illustrer la réalité de cette question en Europe et dans notre pays, il se réfère à une amende extraordinaire d'un montant de 121 millions de livres sterling infligée en 2008 à des entreprises britanniques ainsi qu'à une amende de 4 millions de francs suisses infligée cette année par la COMCO à des entreprises argoviennes de travaux publics pour infraction aux règles de la concurrence. Il rappelle les projets en cours sur la Commune, en particulier celui lié au bâtiment parascolaire, dont il peine à accepter les montants, même après discussion avec le service concerné. Il exprime le souhait que les chiffres soient rationalisés, également par les sous-traitants, et que si un doute devait exister sur une éventuelle entente, la COMCO soit saisie. La résolution n° 2012-04 porte sur l'entente sur les prix, où trois conseillers municipaux peuvent demander au Conseil administratif de saisir la COMCO pour examiner une suspicion de fraude.

Le décor étant posé, le président se prête au jeu des questions.

Un commissaire souligne que les normes appliquées dans les calculs des coûts basés sur la volumétrie sont d'ores et déjà soumises au regard de la profession. Il souhaiterait connaître les critères à appliquer pour identifier une entente sur les prix, abstraction faite des spécificités de chaque projet.

M. de Préville témoigne que l'expérience sur le bâtiment parascolaire et les discussions qu'il a entretenues avec le chef de l'UTE montrent qu'un examen plus fin permet d'identifier les interventions, et donc des économies possibles pour un tel projet.

M. Morand rappelle que ce dossier a été soumis à la sagacité d'un économiste renommé et spécialiste du domaine. Celui-ci a souligné la difficulté de comparer l'ouvrage en question avec d'autres en raison de ses spécificités intrinsèques. En finalité, l'analyse critique de ce crédit de construction aura permis des économies de l'ordre de CHF 150'000.-.

Un commissaire socialiste déclare qu'une collectivité publique se doit de surveiller ses dépenses pour éviter de prêter le flanc à une inflation indue des prix. Il déplore le fait que les professionnels concernés soient rémunérés en proportion du prix final de l'ouvrage. Les ententes dans ce domaine sont une réalité reconnue, et la Commune doit y prêter attention en tant que garante des dépenses publiques. L'exemple du bâtiment parascolaire montre qu'un examen fin des coûts est pertinent puisqu'une économie de 14.5% a été possible. Il ne veut pas douter de la qualité du travail de l'UTE, et souligne la grande difficulté d'identifier les ententes. Systématiser un recours à la COMCO semble pourtant difficile; s'adjoindre une compétence dans ce domaine apparaît comme une idée plus judicieuse afin de décortiquer les coûts dans les projets importants.

Cette déclaration rencontre une large approbation des commissaires.

Pour M. de Préville, il s'agit avant tout de brandir un épouvantail et non d'ouvrir la chasse aux oiseaux en tirant dans tous les sens. La possibilité devrait être offerte aux conseillers municipaux de saisir la COMCO lorsqu'ils nourrissent des doutes sérieux sur les prix pratiqués.

Un conseiller Vert s'inquiète d'apprendre qu'on n'ait pas d'arguments suffisants pour contester les prix articulés. Cela lui semble s'apparenter trop souvent à un blanc-seing accordé aux entreprises mandatées.

M. Morand fait remarquer que le service tente de veiller aux potentielles ententes, et que certains appels d'offres ont révélé des prix élevés très proches, et donc une suspicion d'entente, confirmée par les prix plus avantageux proposés lors de la relance de l'appel. La ville de Genève a engagé une personne qui a élaboré et applique des bancs d'essai s'appuyant sur des bases de données. Mais même si la démarche est saine, les résultats ne sont, à ce jour, pas foudroyants. Que trois conseillers municipaux trouvent un projet cher, c'est concevable, et on peut imaginer que cela soit vrai sur chaque ouvrage, mais sur quelle base de données peuvent-ils décider qu'un coût est abusif ? Quant à la COMCO, un courriel a été envoyé il y a un mois et reste à ce jour sans réponse, ce qui, à la longue, risque bien d'user la patience des conseiller municipaux.

M. de Préville ajoute que le quota pourrait être celui de la majorité des conseillers municipaux, et souligne que l'intérêt premier est celui de brandir la menace d'un recours à la COMCO dans l'intention de rechercher des économies. Il souligne avec ironie, qu'à Meyrin, on a trop souvent tendance à produire des projets "incomparables". Il informe que les services de la COMCO sont gratuits et que les amendes sont perçues par l'Etat fédéral.

Dans une parfaite unanimité, les commissaires redisent leur totale confiance dans les services communaux.

Un commissaire DC propose un amendement afin qu'un prix plancher des coûts totaux soit fixé à CHF 5'000'000.- avant d'entrer en matière sur une saisine de la COMCO. Il demande également que les trois conseillers municipaux nécessaires à l'engagement de cette démarche soient issus de partis différents.

Son collègue s'interroge quant à lui sur les critères de déclenchement de la procédure et se demande pourquoi on ne pourrait pas faire appel à des entreprises d'autres cantons ou même de pays étrangers. Il se dit partisan de s'équiper de l'"épée de Damoclès" que constituerait cette possibilité de recours à la COMCO. En complément à l'amendement suggéré, il propose plutôt que ce soit la majorité de la commission des travaux publics qui puisse décider de faire appel à la COMCO.

M. Tschudi souligne encore la réalité des ententes et cite un article paru dans "La Liberté", quotidien fribourgeois, confirmant cette réalité et la difficulté d'y parer, en particulier dans le cadre des marchés publics suisses de la construction, qui est un petit marché caractérisé par la proximité des entrepreneurs avec les décideurs politiques et les fonctionnaires, et par les dérives qui en découlent (clientélisme, copinage, etc.). Il signale une étude, à laquelle l'article fait référence, et qui propose 50 moyens de lutter contre la corruption dans ce domaine. Le conseiller administratif ne met pas en doute la probité de ses collaborateurs, mais affiche un certain réalisme dans ce domaine et la nécessité de se doter de moyens d'action. Il dit comprendre cette résolution comme une "épée de Damoclès" sur la tête des soumissionnaires. La Commune aura tout intérêt à élaborer des dossiers solides et bien documentés avant de les soumettre à la COMCO. Il ne souhaite pas que des travaux puissent être systématiquement retardés.

Le conseiller administratif suggère que la commission délègue au Conseil administratif la saisine de la COMCO pour lui demander une enquête sur les prix dans le domaine de la construction en cas de suspicion d'entente par la majorité des membres de la commission. M. de Préville souscrit à cette requête et annonce ne pas vouloir revendiquer la paternité de cette résolution.

Commentant les amendements proposés, M. Tschudi dit ne pas soutenir forcément l'idée d'un prix plancher. Il suggère encore de remplacer la condition des trois conseillers municipaux pour le dépôt de la demande par la commission des travaux parce que, en définitive, c'est le Conseil administratif qui décidera de déclencher ce type de démarche. En procédant ainsi, on respecte la séparation des pouvoirs et on évite qu'un climat de suspicion à l'égard du Conseil administratif ou de l'administration se développe.

Finalement les amendements annoncés en cours de discussions sont retirés, sauf celui demandant que ce soit la commission qui déclenche par son vote le processus de contrôle. Ce principe doit être compris comme un soutien au travail du Conseil administratif et de l'UTE, plutôt que comme un manque de confiance à leur égard. Une recommandation est souvent revenue: éviter que la recherche d'économie ne se fasse systématiquement au détriment de la qualité ou de la sécurité.

M. Morand répondant à la rapporteure précise que le service avait dans ses rangs jusqu'à fin avril le meilleur économiste de la construction du canton en la personne de M. Gerdil. Le mandat externe semble aujourd'hui plus approprié, et la personne à qui le Canton fait recours aujourd'hui pourrait être approchée. A la ville de Genève, la personne engagée à l'interne ne s'est pas montrée aussi efficace qu'espéré.

Enfin deux points de vue s'affrontent: d'un côté un commissaire soutient qu'il n'y a rien à espérer d'une telle résolution. Il réitère d'ailleurs sa totale confiance à l'UTE et au Conseil administratif et répète son opposition à la résolution dans le cadre d'une administration communale. A l'opposé, un conseiller municipal réagit en soulignant l'obligation imposée par l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) de choisir les meilleurs prix. Le but, rappelle-t-il, étant de casser l'entente sur les prix et de générer des économies pour la Commune.

Le président soumet au vote des commissaires l'amendement suivant, qu'il prend à son compte:

- retirer du texte de la résolution "sur demande de trois conseillers/ères municipaux/ales" et ajouter en fin de libellé "...en cas de suspicion, ou sur demande de la commission des travaux publics": **accepté par 11 oui, 1 non, 1 abstention.**

La résolution amendée est ensuite soumise au préavis de la commission ainsi libellée:

- Résolution n° 2012-04a présentée par M. Yves de Préville, des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant au Conseil administratif de saisir, la Commission fédérale de la concurrence (COMCO) pour lui demander une enquête sur une entente sur les prix dans le domaine de la construction en cas de suspicion, ou sur demande de la commission des travaux publics: **acceptée par 12 oui, et 1 non.**

Après une courte discussion, il est décidé à la majorité évidente de traiter la résolution 2012-03 lors d'une prochaine séance agendée au 13 juin 2012.

J'aurais pu conclure mon rapport à cet instant dans la mesure où cet objet venait d'être préavisé après avoir intégré l'amendement. Et bien NON, la commission sera convoquée le 5 septembre avec à l'ordre du jour:

Résolution n° 2012-04 présentée par M. Yves de Préville, des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant au Conseil administratif de saisir, sur demande de trois conseillers/ères municipaux/ales, la Commission de la concurrence (COMCO) pour lui demander une enquête sur une entente sur les prix dans le domaine de la construction.

Reprenant in extenso le libellé de la convocation, je constate que l'amendement adopté précédemment qui ajoutait "...en cas de suspicion, ou sur demande de la commission des travaux publics" n'a pas été intégré dans le texte figurant sur la convocation. Cet oubli n'aide pas à la compréhension du suivi des travaux. Passons !

L'ordre du jour est détaillé ainsi:

- 1) Introduction – 10 minutes
- 2) Audition de M. Nicolas Rufener, secrétaire général de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) – 30 minutes
- 3) Questions/réponses – 30 minutes
- 4) Conclusion à huis clos – 20 minutes.

Un compte-rendu complet de l'exposé de M. Rufener sera mis en annexe de ce rapport sur le procès-verbal du Conseil municipal de ce jour ¹.

¹ M. Rufener ayant fait une présentation orale, il n'existe pas de document écrit résumant son exposé.

La FMB en deux mots:

La FMB regroupe 18 associations professionnelles de tous les métiers du bâtiment à Genève, qui représentent 1'400 entreprises dont la grande majorité appartient aux PME (la plupart de moins de 10 employés), dans un marché très atomisé – à l'instar du reste de la Suisse – et donc extrêmement concurrentiel. Ces entreprises emploient au total quelque 12'000 employés et leur chiffre d'affaires global à Genève s'élève en moyenne à CHF 3 milliards répartis entre deux tiers de marchés privés et un tiers de marchés publics.

M. Rufener considère ces deux résolutions comme redondantes et préjudiciables aux PME genevoises. Il résume son propos ainsi:

- *la législation genevoise (Règlement sur la passation de marchés publics) offre aux communes de nombreux outils de contrôle (interruption de procédure, révocation de l'adjudication et sanctions);*
- *la FMB travaille encore aujourd'hui avec les syndicats à l'amélioration de ce dispositif;*
- *un recours à la COMCO n'apportera pas de différence notable dans ce domaine, en particulier puisqu'elle n'observe la concurrence que sous l'angle de l'offre, et jamais sous l'angle de la demande;*
- *une baisse indue des prix peut dans ce sens contribuer à déstructurer un marché;*
- *la loi sur les cartels est en révision et mènera de toute évidence à l'interdiction des consortiums, ce qui posera un certain nombre de difficultés aux PME locales qui dépendent de ce type d'association pour leur survie.*

Suit un moment d'échange repris dans le procès-verbal et qu'il ne m'appartient pas de relater ici, faute de temps.

M. Rufener s'étant retiré, le président reprend l'ordre du jour qui comportait un moment de discussion à huis clos.

Une nouvelle proposition est finalement faite par le président qui insiste pour inscrire les noms des commissaires présents au libellé de la résolution n° 2012-04a déjà préavisée favorablement. A cet effet, il met au vote l'amendement suivant concernant le titre de la résolution:

- *Résolution n° 2012-04a "présentée par M. Amato (Vert), D. Boccard (Vert), E. Brocard (PS), J. C. Brulhart (PS), M. Gaetanino (MCG), M. Girardet remplaçant J.-F. Girardet (MCG), P. Hamann (PDC), E. Hubert (UDC), J.-P. Hulliger (CM-Agt), A. Jimenay (PDC), Y. de Prévaille (Vert), et J. Robert (PS)" inchangé (demandant au Conseil administratif de saisir la Commission fédérale de la concurrence (COMCO) pour lui demander une enquête sur une entente sur les prix dans le domaine de la construction en cas de suspicion, ou sur demande de la commission des travaux publics)".*

Cet amendement est accepté par 11 oui et 1 abstention radicale. *Le président ne devant pas être compté dans les votants.*

M. Tremblet annonce que M. Hubert souhaite que son nom soit retiré de l'intitulé de cette résolution.

Pour **M. Jimenay** et les démocrates-chrétiens, cette résolution est similaire à la précédente et leur apparaît, après réflexion au sein du groupe, pas vraiment nécessaire, en tout cas pour l'instant.

Considérant que "le mieux est l'ennemi du bien", il annonce que le PDC ne soutiendra pas ce projet et demande que son nom ainsi que celui de M. Hamann soient retirés de l'intitulé.

M. Hernot donne connaissance de la position de son parti:

"La résolution proposée se veut un outil qui permettra à l'administration municipale de mieux gérer les finances publiques. Dans les périodes économiquement difficiles, il est judicieux de vérifier et de contrôler les soumissions. Les investissements importants de la Commune dans le domaine des constructions nécessitent que l'on soit très attentif aux différents coûts qu'ils engendrent.

Le recours à la COMCO est pour certains une épée de Damoclès, on l'a déjà beaucoup entendu. Certes, ce recours peut éventuellement faire pression sur les entreprises. La volonté du Conseil municipal étant de gérer au mieux les dépenses publiques, il nous semble plus réaliste de ne l'utiliser qu'en cas de dysfonctionnement avéré.

Le groupe socialiste soutiendra cette résolution."

(Arrivée de M. Boccard)

Plus personne ne souhaitant encore s'exprimer, il est passé au vote de la **résolution n° 2012-04a**

présentée par M. Amato, D. Boccard, E. Brocard, J.-C. Brulhart, M. Gaetanino, M. Girardet, J.-P. Hulliger, Y. de Prévile, et J. Robert, membres (ou remplaçants) de la commission des travaux publics, demandant au Conseil administratif de saisir la Commission fédérale de la concurrence (COMCO) pour lui demander une enquête sur une entente sur les prix dans le domaine de la construction en cas de suspicion, ou sur demande de la commission des travaux publics

Vu la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les cartels et autres restrictions à la concurrence (Loi sur les cartels, LCart) art. 4, 5, 7b et 7c;

Vu l'importance des sommes prévues dans notre plan des investissements dont le total s'élève à plus de 200 millions de francs, la plus grande partie pour des travaux de construction;

Vu les écarts importants entre les prix des constructions réalisées sur la Commune depuis plusieurs années et ceux des constructions à caractère privé réalisées dans notre région;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 18 décembre 2012,

D E C I D E

PAR 19 OUI ET 10 NON

de demander au Conseil administratif de saisir, la Commission fédérale de la concurrence (COMCO) pour lui demander une enquête sur une entente sur les prix dans le domaine de la construction en cas de suspicion, ou sur demande de la commission des travaux publics.

(M. Reiss était absent au moment du vote)

Pause de 8h15 à 9h00.

* * *

(Arrivée de M. Girardet)

7. **Résolution n° 2012-16 présentée par Jean-François Girardet, au nom du Mouvement des citoyens genevois (MCG), demandant que la salle des fêtes Antoine-Verchère demeure accessible à la location lors des week-ends, des vacances scolaires ou des jours fériés**

M. Girardet explique que ce projet fait suite au vote du poste de concierge itinérant supplémentaire dans le cadre du budget 2013, lequel a porté le total des concierges itinérants à quatre, soit huit concierges pour les écoles. Lorsqu'il a été question de ce poste, **M. Girardet** a indiqué que celui-ci devait amener une augmentation des prestations offertes à la population.

Il s'avère qu'il a demandé, à titre privé et en sa qualité de conseiller municipal, de louer la salle Antoine-Verchère. Toutefois, il lui a été répondu que la salle n'était pas disponible, les deux samedis souhaités tombant sur le début de vacances scolaires et du week-end de Pentecôte.

Il rappelle qu'un crédit pour la rénovation et transformation de cette salle a été voté en mars 2007 afin qu'elle réponde mieux aux sollicitations de la population. Or, si les week-ends à la veille des fêtes ou des vacances scolaires ainsi que les jours fériés sont exclus de toute location, il ne reste plus beaucoup de dates disponibles, ceci d'autant moins que cette salle est souvent réservée pour le service de la culture.

M. Girardet termine en indiquant que sa résolution demande donc la mise à disposition de la salle Antoine-Verchère pour le public de manière plus fréquente, notamment les veilles de vacances ainsi que les jours fériés, ce qui devrait être réalisable grâce au poste de concierge itinérant supplémentaire accordé par le Conseil.

Il aurait certes préféré le vote immédiat mais n'est cependant pas opposé au renvoi en commission si c'est la proposition du Bureau.

M. Tremblet confirme que le Bureau propose le renvoi de ce projet à la commission de gérance et entretien des bâtiments et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

M. Boccard fait part de l'avis de son groupe:

"Lors de la séance de la commission des finances du 30 octobre 2012, M. Devaud justifiait le poste de concierge itinérant "pour faire face à l'augmentation croissante des locations de salles les week-ends, la mise en fonction de nouveaux bâtiments (avenue Vaudagne 1-3 et route de Meyrin 307bis) et le nombre d'heures de travail supplémentaires des trois concierges itinérants actuels. Ce poste a été accepté lors de la commission des finances élargie du 7 novembre par 6 oui, 2 non et 5 abstentions, le MCG n'ayant pas voté favorablement.

La résolution proposée par le MCG suggère d'élargir les jours d'ouverture de la salle Antoine-Verchère. Alors que nous étions sur le point d'assainir la situation, nous ne voyons pas comment nous allons résoudre le problème des heures supplémentaires en les augmentant directement derrière. Une réflexion préalable aurait probablement été souhaitable.

Cette résolution pose un autre problème.

Lorsque nous nous sommes fait élire dans ce parlement, c'était dans l'idée de défendre un projet de société au sein d'un parlement. Tout en étant conscients du fait que dans les partis représentés, il y aurait des idées et opinions divergentes. Mais le MCG, qui se revendique comme le parti des Meyrinois pour les Meyrinois, vision déjà quelque peu étroite dans un monde globalisé, le MCG, à défaut de faire de la politique pour les Meyrinois, fait aujourd'hui de la politique pour son chef de groupe.

En effet, le résolutionsnaire n'ayant pas obtenu de salle pour fêter son anniversaire lors de la date souhaitée, il propose donc tout naturellement et simplement l'ouverture de la salle Antoine-Verchère durant des périodes qui seraient peut-être plus à sa convenance ! Pourquoi la salle Antoine-Verchère, pourquoi pas les autres salles. Sur ce, nous vous souhaitons un bon anniversaire avec un peu d'avance.

Pour ces raisons, vous pouvez vous en douter, notre groupe proposera la non entrée en matière sur cette résolution."

M. Hernot donne connaissance de l'avis des socialistes:

"Le groupe socialiste était surpris par l'exposé des motifs de cette résolution. Il nous semble qu'elle est mal posée et prend le problème à l'envers. Si la Commune ouvre un nouveau poste d'employé communal, comme noté dans l'exposé des motifs, c'est que la charge de travail existe déjà. On ne crée pas un poste pour, ensuite, lui attribuer des tâches.

D'autre part, le problème de l'ouverture des salles communales n'est pas lié uniquement à la salle Antoine-Verchère et nécessiterait une réflexion plus large.

Le groupe socialiste refusera l'entrée en matière."

M. Hulliger se demande également pourquoi ne pas étendre cette requête aux autres salles et est d'avis que seule la convocation d'une commission permettra d'en discuter. Il est donc favorable au renvoi de cette résolution en commission.

M. Girardet tient à réagir à la déclaration de M. Boccard. Il rappelle en premier lieu que les propos tenus en commission sont confidentiels et en déduit que la charte du Conseil municipal n'est pas respectée par les Verts. Il indique ensuite avoir appris que plusieurs demandes du public pour louer la salle Antoine-Verchère un week-end précédant les vacances et pendant un jour férié ont dû être refusées, et que c'est par hasard qu'il a déposé une demande de location dans le même temps que son projet de résolution.

D'autre part, il ne comprend pas que les Verts refusent l'entrée en matière et croient sur parole le conseiller administratif lorsque celui-ci annonce que le nouveau concierge est déjà très occupé. Il aimerait en avoir la preuve et comprendre pourquoi les concierges itinérants ne pourraient pas offrir une prestation supplémentaire grâce au nouveau poste accordé par le Municipal.

M. Girardet termine en faisant remarquer que ce poste a été demandé par le conseiller administratif démocrate-chrétien, dont le parti souhaitait un report de cet engagement d'une année.

M. de Préville ne comprend pas la remarque de M. Girardet quant au secret de commission. Il note que les groupes ne doivent certes pas être cités dans les rapports puisque, souvent, ceux-ci n'ont qu'un seul représentant et que l'on pourrait donc aisément déduire le nom de la personne concernée. Or, dans le cas présent, il est reproché aux Verts d'avoir violé le secret de commission parce qu'ils ont dit que le MCG s'était opposé au poste de concierge mais aucun nom n'a été cité. Il aimerait donc savoir si le secret des débats est total ou à bien plaisir.

M. Tremblet met aux voix l'**entrée en matière** qui est **acceptée par 19 oui et 12 non**. Il ouvre donc le débat sur le renvoi en commission.

M. Girardet constate que les groupes socialistes et Verts refusent l'entrée en matière alors qu'ils ont de nombreuses questions mais également des affirmations. Aussi en déduit-il qu'ils n'ont pas besoin d'assister à la commission puisqu'ils savent déjà tout.

Mme Leuenberger aimerait savoir si le débat en commission pourra également porter sur d'autres salles de la Commune, ce qui est confirmé par M. Tremblet pour autant que la commission accepte un tel amendement.

M. Devaud explique que les directives appliquées par les services de gestion et d'entretien des bâtiments & des sports pour la mise à disposition des salles précédent son entrée en fonction. Il ajoute que deux dérogations ont été accordées afin que des jeunes ne pouvant partir en vacances puissent disposer d'une salle.

Si la résolution de M. Girardet est acceptée, **M. Devaud** la mettra bien sûr en vigueur, mais il annonce d'ores et déjà que les salles devront parfois rester disponibles pour les travaux d'entretien. Quant au nouveau poste de concierge, sa nécessité est avérée afin de pouvoir respecter les normes de l'OCIRT en matière de durée de travail.

M. Girardet tient à préciser à l'intention de M. Boccard qu'il renonce à louer une salle dans la Commune pour fêter son anniversaire qui aura lieu le 9 février 2013.

La parole n'est plus demandée et **M. Tremblet** met au vote le renvoi de la **résolution n° 2012-16** à la **commission de gérance et entretien des bâtiments**.

Cette proposition est **acceptée par 20 oui, 9 non et 2 abstentions**.

* * *

8. Motion n° 2012-01 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom du parti A gauche toute & Couleurs meyrinoises, demandant l'installation de pigeonniers dans la cité

Pour **M. Hulliger**, le fait de nourrir les pigeons ne contribue pas à résoudre les problèmes posés par ces volatiles, tant au niveau de l'insalubrité (déjections, détérioration des plantes) que des nuisances sonores. Il s'agit donc de trouver une solution aussi satisfaisante pour les pigeons que pour les humains, qui consiste à leur mettre à disposition des pigeonniers.

En effet, ces abris permettent de réunir les pigeons dans un endroit précis, où ils sont nourris et où les naissances peuvent être régulées en remplaçant les œufs par des leurres que les pigeons continuent de couvrir. Le pigeonnier permet donc de maintenir une population saine, dont la prolifération est limitée, et de garder la Commune plus propre. En outre, les frais d'entretien sont faibles.

M. Hulliger ajoute que Carouge s'est lancée dans une telle entreprise qui lui a coûté environ CHF 50'000.-.

S'il reconnaît que son projet est inhabituel, il est d'avis qu'il évitera à de nombreux habitants de devoir régulièrement nettoyer les déjections des pigeons.

M. Robert fait encore remarquer que Carouge s'est inspirée de l'expérience menée par la ville de Genève.

M. Tremblet demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

Personne ne désirant prendre la parole, il met ensuite au vote la **motion n° 2012-01 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom du parti A gauche toute & Couleurs meyrinoises, demandant l'installation de pigeonniers dans la Cité**

Vu la grande concentration de pigeons dans la Cité;

Vu les nuisances engendrées par ces volatiles (insalubrité, nuisances sonores, déjections corrosives, détérioration des plantations florales);

Vu l'interdiction non respectée de nourrir les pigeons;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 18 décembre 2012,

DECIDE

PAR 24 OUI, 2 NON ET 5 ABSTENTIONS

de demander au Conseil administratif:

1. d'étudier l'installation de pigeonniers dans la Cité,
2. de présenter rapidement un projet de délibération y relatif.

* * *

Nouveaux objets

9. **Délibération n° 2012-53 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'500'000.- destiné à l'entretien et à l'aménagement du réseau routier, programme 2013**

M. Tremblet indique tout d'abord que le Bureau propose le vote immédiat sur cette délibération et demande s'il y a une opposition à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

M. Tschudi relève que c'est la troisième fois qu'une telle délibération est mise au vote de l'assemblée. Le budget demandé permet au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie d'intervenir rapidement lorsqu'une détérioration de la chaussée est constatée ou que des travaux de peu d'importance doivent être entrepris. Il va de soi qu'une commission pourra être convoquée a posteriori pour expliquer comment le crédit a été utilisé.

M. Tremblet ajoute que c'est pourquoi le Bureau propose le vote immédiat, en précisant que le premier crédit comparable de CHF 1'380'000.- a duré sept ans. Il demande si quelqu'un veut s'exprimer sur le vote immédiat.

M. Boccard fait part de la position des Verts de Meyrin-Cointrin:

"Après le programme d'entretien et d'aménagement du réseau routier 2001 et 2008, voici le programme 2013.

Comme les deux programmes précédents, il s'agit de permettre aux différents services de l'administration d'avoir une somme à disposition pour les quatre à cinq prochaines années. Ils pourront ainsi faire face, de manière très réactive, dès qu'une réfection ou un aménagement semble nécessaire, procéder aux travaux idoines sur le réseau routier, cycliste ou piétonnier de la Commune.

Afin de ne pas multiplier les commissions où il n'y aurait que peu à dire et in fine les coûts engendrés par ces dernières, nous sommes favorables au vote immédiat.

Conscient qu'il n'est pas toujours aisé de planifier les dépenses destinées à l'entretien et à l'aménagement du réseau routier, il aurait été tout de même peut-être possible et souhaitable de faire figurer ces différentes dépenses dans le budget de la Commune. Ainsi, avec la prochaine mise en place de la comptabilité analytique, il serait bien d'intégrer ces différents éléments dans le budget communal."

M. Tremblet fait remarquer que cette délibération figure dans le plan des investissements, mais **M. Bocard** souhaite que ce crédit soit inclus dans le budget annuel car il s'agit également d'entretien.

M. Girardet annonce que le MCG est favorable au vote immédiat de cette délibération, dont l'objet n'a aucun rapport avec le budget de fonctionnement. Il aimerait toutefois savoir sur combien d'années sera amorti cet investissement.

De plus, il demande si les bandes cyclables aménagées sur la Commune ont été financées par le biais du crédit de CHF 1'500'000.- voté en 2008, et si les giratoires "provisoires" actuels vont pouvoir être aménagés définitivement grâce à la délibération votée ce soir.

Avant d'ouvrir le débat, **M. Tremblet** met aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à l'unanimité**.

M. Tschudi répond à M. Girardet que les giratoires situés aux avenues de Mategnin et Sainte-Cécile resteront provisoires aussi longtemps que dureront les travaux sur ces routes. Il pense en outre que ces infrastructures sont du ressort du canton.

Quant aux pistes cyclables, il ne s'agit que de marquages qui ont probablement été financés grâce à la délibération votée en 2008.

M. Hulliger constate que le montant de la délibération de CHF 1'380'000.- votée en 2001 a permis de réaliser les travaux nécessaires pendant sept ans et que quatre ans ont suffi pour utiliser le budget de CHF 1'500'000.- voté en 2008. L'intitulé de la délibération présentée ce soir stipulant "programme 2013, il en déduit que les travaux ne porteront que sur 2013. Aussi aimerait-il que cette mention soit modifiée.

M. Tremblet lui fait remarquer que la première délibération mentionnait également une année alors que le crédit a été réparti sur sept ans.

M. Tschudi s'est également posé cette question et, au vu de l'intitulé comparable des deux précédents objets du même type, a procédé par analogie pour la délibération de ce soir.

M. de Préville trouve l'analyse de M. Hulliger pertinente et craint même que le processus s'accélère en raison des constructions aux Vergers qui risquent d'engendrer de gros travaux de réfection des routes.

Quant à la remarque de M. Boccard sur le fait que le montant devrait figurer dans le budget annuel, il est également d'avis qu'il s'agit partiellement de maintenance du réseau routier. Pour lui, cet aspect devra également être discuté à l'avenir.

M. Girardet s'étonne qu'il soit prévu une période d'amortissement de 20 ans et propose de raccourcir cette durée.

M. Devaud ne peut répondre dans l'immédiat mais indique que les normes en la matière doivent être respectées, bien qu'il soit également favorable à une période d'amortissement plus courte. Il ajoute que, de toutes façons, le budget de la Commune permettra de payer ces frais sans devoir recourir à l'emprunt.

Selon **M. de Préville**, si ce crédit est inscrit au budget, il devra être amorti dans l'année alors que, s'il est considéré comme un investissement, la loi prévoit des amortissements sur de très longues périodes pour les travaux publics. C'est pourquoi il pense qu'il faudrait scinder ce crédit entre les frais d'entretien et les investissements.

M. Hamann constate que le Municipal est de plus en plus efficace puisque l'on procède par vote immédiat pour un montant de CHF 1'500'000.-. Il n'y est certes pas opposé mais aurait aimé connaître le nombre de projets réalisés avec ce budget afin de pouvoir rassurer les conseillers.

Quoi qu'il en soit, le PDC acceptera ce crédit qui permettra à l'administration de ne pas devoir soumettre un budget au Municipal pour les petits travaux.

M. Tremblet rappelle qu'il est difficile de prévoir à l'avance les projets concernés. Toutefois, il propose que, par le biais des prochaines communications du Conseil administratif, il soit brièvement donné une réponse à cette question qui interpelle de nombreux conseillers.

M. Cornuz demande qu'une commission des travaux publics soit convoquée chaque année pour faire un point des travaux réalisés, ce qui permettra en outre de prévoir la demande d'un crédit supplémentaire.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** met au vote la **délibération n° 2012-53**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'500'000.- destiné à l'entretien et à l'aménagement du réseau routier, programme 2013

Vu la délibération n° 17a/2001 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'380'000.- destiné à l'entretien et à l'aménagement du réseau routier, programme 2001;

Vu la délibération n° 2008-40 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'500'000.- destiné à l'entretien et à l'aménagement du réseau routier, programme 2008;

Vu l'état de dégradation de certaines chaussées du réseau routier communal;

Vu la nécessité d'entreprendre des réfections localisées de surface, de même que générales, des chaussées;

Vu l'opportunité d'entreprendre certains aménagements susceptibles d'améliorer la sécurité des usagers du domaine public, d'une part, et de modérer le trafic, d'autre part;

Vu les contraintes inhérentes aux personnes à mobilité réduite (PMR);

Vu la loi sur les routes du 28 avril 1967;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 décembre 2012,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 1'500'000.-** destiné à l'entretien et à l'aménagement du réseau routier, programme 2013,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'500'000,
4. d'amortir en 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 62.331 "Amortissement des crédits d'investissements" de 2014-2033.

* * *

10. **Délibération n° 2012-54 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 305'000.- destiné aux études de mise en œuvre de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) à Meyrin**

M. Tremblet indique tout d'abord que le Bureau propose le renvoi de cet objet à la commission d'urbanisme et mobilité.

M. Tschudi rappelle que, suite à différentes résolutions, le Municipal a voté en 2010 un crédit de CHF 97'200.- destiné, d'une part, à l'étude de zones 30 km/h et zones de rencontres et, d'autre part, à la réalisation d'un réseau cyclable. Il s'agissait d'identifier les routes où de telles zones seraient adéquates. Il rappelle également que des projets de résolution demandant d'instaurer des zones 30 km/h sur l'avenue de Mategnin et sur l'ensemble de la Commune ont été refusées en 2009 par le Conseil.

Il explique donc qu'il est demandé ce soir un crédit d'étude pour les routes définies dans la première étude, où les aménagements prévus seront légers mais pas en plastique. Il précise encore que nombre de ces zones de modération de trafic sont demandées par des associations d'habitants, de quartier, etc.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Tremblet** ouvre le débat sur le renvoi en commission.

M. Girardet demande si le premier considérant est encore d'actualité puisqu'une modération de trafic a été réalisée à Cointrin. En outre, il relève qu'un crédit d'étude a été voté par le Grand Conseil récemment concernant la piste cyclable sur la route de Meyrin, entre les Avanchets et l'aéroport. Il estime donc que les aménagements prévus à Cointrin doivent être coordonnés avec ce projet.

M. Tremblet fait remarquer que ce type de question doit être posé en commission.

M. Amato signale que le mot "étude" a été oublié au point 1 du "décide".

M. Jimenay relève que l'intitulé de cette délibération mentionne des zones 30 km/h et 20 km/h alors qu'il n'y a aucune référence aux zones de rencontres dans le texte.

A ce sujet, il souhaite qu'il soit répondu aux attentes des riverains du parking des Champs-Fréchets, qui demandent une régulation de la vitesse dans ce parking où certains automobilistes dépassent les limites. Il trouve que ce serait un endroit idéal pour faire une zone de rencontres puisque les automobilistes y côtoient des piétons, dont de jeunes enfants.

Il n'y a pas d'autre remarque et il est donc procédé au vote du renvoi de la **délibération n°2012-54** à la **commission d'urbanisme et mobilité**.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

11. **Délibération n° 2012-55 relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 820'000.- destiné à la mise en œuvre du régime de stationnement en zones bleues macarons sur le domaine public communal**

En premier lieu, **M. Tremblet** annonce que le Bureau propose le renvoi de ce projet à la commission des travaux publics & de sécurité conjointe. Il demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

M. Tschudi dit avoir constaté une attente de la population pour l'instauration de ces zones bleues.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Tremblet** met aux voix le renvoi de la **délibération n°2012-55** à la **commission des travaux publics & de sécurité conjointe**.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

12. **Délibération n° 2012-33a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'446'320.- pour financer l'aménagement de quatorze écopoints enterrés destinés à la collecte sélective des déchets dans des zones construites situées dans la cité. Rapport de la commission de l'environnement (M. Hernot, S)**

M. Hernot donne lecture du rapport de la commission de l'environnement tenue le 8 novembre 2012 sous la présidence de M. Hulliger et en présence de M. Devaud ainsi que MM. Chatelain et Angius, du service de l'environnement:

"En préambule, M. Devaud rappelle que la résolution relative à l'extension du réseau communal d'écopoints a été votée en 2008. Plus des deux-tiers des écopoints prévus sont déjà réalisés. La délibération en question concerne 14 écopoints. Il en restera sauf erreur 16 à réaliser dans les prochaines années.

M. Chatelain présente ensuite la situation des écopoints. Deux facteurs limitent la création des écopoints: l'obtention des autorisations des propriétaires des parcelles et le délai de livraison pour la fourniture des bennes enterrées.

M. Chatelain précise que le tri des déchets dans la commune de Meyrin fonctionne bien, même si des améliorations sont encore réalisables. Il rappelle le bien-fondé de la ligne communale adoptée par les autorités en matière de gestion des déchets, confirmée selon deux critères.

1. Critère environnemental basé sur les quantités traitées

En chiffres absolus, au niveau cantonal, on incinère 269 kg de déchets par habitant par an alors que Meyrin en incinère 227, soit une différence de 42 kg par habitant et par an.

2. Critère financier basé sur les montants dépensés par année et par habitant pour brûler les déchets

Montant moyen cantonal en 2011: CHF 60.52.

Montant moyen communal meyrinois en 2011: CHF 50.76.

Ces chiffres illustrent la qualité des prestations communales.

M. Chatelain propose ensuite de parcourir rapidement les quatre axes de la politique communale en matière de gestion des déchets:

- infrastructure de collecte. Les usagers doivent pouvoir mettre l'ensemble de leurs déchets au même endroit;
- information et sensibilité au domaine de la valorisation des déchets;
- qualité du service, notamment en terme de fréquence de levées;
- contrôles du respect de l'application des règles et mesures de répression.

Le président ouvre les débats.

Un commissaire demande s'il sera nécessaire de prévoir un nouveau véhicule de ramassage. Le CVH a déjà prévu dans sa dernière demande d'achat de véhicule les futurs écopoints y compris ceux des Vergers, donc il n'y aura pas de demande de crédit supplémentaire pour un véhicule.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur le degré d'information de la population par rapport à ces écopoints. Il est relevé que certains habitants ne les utilisent pas correctement. Le CVH et la Sécurité municipale tablent sur l'information aux usagers plutôt que sur la répression pour faire évoluer les choses. Il est toutefois rappelé que la répression sous forme d'amendes existe et qu'elle est quelques fois utilisée.

Plusieurs commissaires font des propositions d'information: intervenir dans les écoles, afficher les résultats chiffrés de chaque écopoints, etc.

La position de la commission étant évidente, le président passe au vote du préavis.

La délibération n° 2012-33 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF '446'320.- pour financer l'aménagement de quatorze écopoints est préavisée favorablement à l'unanimité."

M. Boccard fait part de la position des Verts:

"Plus de 20 ans après les premières implantations des écopoints sur la Commune, nous voici à l'avant-dernière étape du programme. Il ne reste désormais plus que 16 écopoints à installer, après cette délibération. Que de chemin parcouru !

Grâce à ces installations, la commune de Meyrin est devenue un bon élève en comparaison des autres communes pour le recyclage. Mais, il ne s'agit pas de se satisfaire de cela, car il y a encore énormément de potentiel.

Il s'agit bien évidemment d'une contribution environnementale importante, mais il y a aussi à la clé d'importantes économies réalisables, alors que les coûts liés à l'incinération ont encore augmenté.

Il s'agira, une fois ces installations réalisées, de mener une campagne sans précédent sur notre territoire afin d'inciter les communiens à recycler leurs déchets, mais aussi d'informer nos résidents les moins mobiles qu'il existe une ligne verte où on les informera des diverses possibilités envisageables, tel que rabotement d'un trottoir si une personne ne pouvait pas accéder aux différentes installations ou, pour les personnes ne pouvant plus se mouvoir, de faire jouer la solidarité du voisinage, ou lorsque cela est impossible, peut-être faudra-t-il mettre sur pied un système de ramassage hebdomadaire avec une organisation telle que Transit.

C'est pourquoi les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération."

Tout a été dit, relève **M. Robert** qui ajoute néanmoins que ces écopoints représentent une alternative intéressante à la taxe au sac. Leur aménagement doit donc être poursuivi afin de terminer le programme.

Il insiste encore sur la nécessité d'assortir chaque mise en service d'un écopoint d'une information des habitants concernés, car l'utilisation d'un nouvel écopoint peine à démarrer.

En conclusion, il va de soi que les socialistes approuveront cette délibération.

M. Frauchiger annonce que, pour le MCG, les écopoints sont un outil indispensable à la collecte et au recyclage des déchets. Il poursuit:

"En effet, Meyrin a le souci d'être une ville exemplaire et propre, et la majorité des citoyens a bien pris la mesure quant au tri des déchets. Meyrin a aussi le désir de contribuer à la valorisation des matières premières afin d'éviter aux contribuables de payer des taxes de traitement pour l'incinération des déchets. Certaines communes n'ont d'ailleurs pas hésité à imposer à leurs communiens une taxe au sac.

Nous n'allons pas allonger sur un long exposé pour dire que le groupe MCG soutiendra donc cette délibération."

M. Serrano donne lecture de la position de son parti:

"Notre commune s'est engagée dans une démarche claire et posée dans le domaine du développement durable. Ce positionnement est louable et nous devons faire en sorte de continuer dans cette démarche. Les premiers chiffres présentés par le service de l'environnement sont encourageants – on n'est pas encore premier de classe mais c'est bien –. Il en ressort que les habitants de Meyrin ont eux aussi, dans leur grande majorité, compris et adopté le système.

Néanmoins, il est à noter que certaines mauvaises pratiques d'entreposages sauvages ont été relevées sur certains écopoints. Sans procéder à une surveillance policière, il conviendra de porter une attention particulière à l'information, l'éducation et, dans une certaine mesure, à la répression de ces comportements inconvenants. Un point de collecte communal permanent pourrait aussi être envisagé pour éviter lesdits comportements peu respectueux.

Le groupe PLR est persuadé que nous sommes sur la voie de l'exemplarité avec cette démarche participative dans le traitement des déchets. Ainsi nous garantissons, et nous garantirons, une voie pérenne pour les années à venir.

Le groupe PLR votera cette délibération et vous invite à faire de même."

Mme Boccard fait la déclaration suivante, au nom de son groupe :

"Comme déjà voté à plusieurs reprises, la mise en place d'écopoints à Meyrin avait été initiée par un DC, les DC soutiennent donc bien sûr à l'unanimité cette délibération. Cette démarche s'inscrit dans une volonté politique de gestion du tri des déchets exemplaire permettant, année après année, une réduction des coûts liés à la gestion des déchets."

Mme Hayes annonce que l'UDC approuvera également cette délibération.

En réponse à M. Robert, **M. Devaud** indique qu'il a effectivement été constaté certains problèmes de compréhension sur l'utilisation des écopoints par une partie de la population, en particulier à la rue François-Besson où la Commune a dû exiger des propriétaires d'enlever les anciennes poubelles qui rendaient souvent la rue insalubre. Il a fallu écrire aux riverains pour les informer qu'ils avaient le droit de mettre leurs déchets dans l'écopoint situé de l'autre côté de la route. Il y a donc effectivement une information y relative à faire à la population.

Il ajoute encore que le GESDEC (Service de géologie, sols et déchets) vient de voter une augmentation de la taxe d'incinération de CHF 4.- par tonne et qu'il s'agit donc de poursuivre l'aménagement d'écopoints.

La parole n'est plus demandée et **M. Tremblet** met donc au vote la **délibération n° 2012-33a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'446'320.- pour financer l'aménagement de quatorze écopoints enterrés destinés à la collecte sélective des déchets dans des zones construites situées dans la cité

Vu la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 2 octobre 1997 (K 1 70);

Vu la loi cantonale sur la gestion des déchets du 20 mai 1999 (LGD, L 1 20);

Vu le règlement d'application de la loi cantonale sur la gestion des déchets du 28 juillet 1999 (RGD, L1 20.01);

Vu le règlement communal de Meyrin relatif à la gestion des déchets du 1^{er} avril 2007;

Vu la loi cantonale sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (LCI, L 5 05);

Vu le règlement d'application de la loi cantonale sur les constructions et installations diverses du 27 février 1978 (RALCI, L 5 05.01);

Vu l'intérêt environnemental de la valorisation des déchets;

Vu les économies de dépenses de fonctionnement réalisées grâce au tri des déchets à la source;

Vu la résolution n° 2008-06a votée le 17 juin 2008;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'environnement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 décembre 2012,

D E C I D E

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 1'446'320.-** pour financer l'aménagement ou l'extension de quatorze écopoints enterrés destinés à la collecte sélective des déchets dans des zones construites situées dans la cité,
2. qu'une somme de CHF 14'320.- sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds d'art contemporain,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 1'446'320.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'446'320.-,
5. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 1'446'320.- en 30 annuités, dès 2014, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 72.331.

* * *

13. **Délibération n° 2012-43a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 210'000.- destiné à financer des mesures d'améliorations énergétiques dans les bâtiments communaux. Rapport de la commission de l'énergie (M. Iswala, S)**

et

14. **Délibération n° 2012-44a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 565'000.- destiné à l'assainissement et à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public. Rapport de la commission de l'énergie (M. Iswala, S)**

M. Iswala donne lecture du rapport de la commission de l'énergie tenue le 28 novembre 2012 sous la présidence de M. Bocard et en présence de M. Tschudi ainsi que MM. Balsiger et Maag, du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie:

"Délibération n° 2012-44a

Le président ouvre la séance avec les salutations d'usage et sans tarder donne la parole à notre maire, M. Tschudi, qui rappelle à l'intention surtout des nouveaux conseillers que cette délibération est conforme à l'aval donné par ce même Conseil municipal au plan directeur communal de l'énergie.

Comme la délibération est intitulée, enchaîne M. Balsiger, ce projet vise à des économies énergétiques et au renouvellement du parc de l'éclairage public. Aussi devons-nous nous mettre en conformité avec la loi dont l'interdiction des luminaires à vapeur de mercure entrera en vigueur dès 2015. Ces sources représentent encore 40% de 1'400 points lumineux, environ 560 points. Notre premier objectif prioritaire est l'optimisation des luminaires existants par le remplacement de 215 luminaires à vapeur, coût total CHF 255'280.-; deuxièmement la rénovation de l'éclairage au chemin Vert chiffrée à CHF 113'000.- dont CHF 55'000.- de travaux de génie civil et enfin l'éclairage de l'arrêt de tram "Hôpital de la Tour" dont le coût est de CHF 4'650.-. Le dernier objectif est le remplacement de mâts vétustes corrodés par l'urine animale ou des chiens dont le coût est de CHF 65'750.-.

Les nouveaux luminaires sont prévus pour fonctionner avec une puissance réduite de 25% entre 22h00 et 6h00. Il permet une réduction supplémentaire de l'énergie consommée. En conclusion, l'économie annuelle escomptée sur la consommation électrique est de l'ordre de 70'000 kwh au lieu de 140'000 kwh actuellement. Le coût d'exploitation étant calculé par luminaire, il ne subira qu'une légère baisse de CHF 18'030.-/an à CHF 17'069.-/an.

M. Balsiger finit son exposé en nous faisant part d'une demande de subvention qu'il a déposée au Fonds énergie des collectivités de l'Etat de Genève, de laquelle un soutien d'environ CHF 50'000.- est attendu, en particulier pour le volet "optimisation luminaires".

Le président ouvre le débat.

Un commissaire rappelle que, selon le plan directeur communal de l'énergie, 39% du parc des luminaires est à vapeur de mercure, et que le remplacement de l'assainissement total de l'éclairage public est évalué à CHF 900'000.- Il aimerait savoir si le projet actuel couvre totalement le remplacement visé dans le plan, et si le Fonds énergie communal sera aussi sollicité pour un soutien dans ce cadre. Il n'y a que moins de la moitié des sources évoquées dans le plan qui sont visées dans ce projet répond M. Balsiger. Quant au Fonds énergie communal, M. Balsiger répond qu'à sa connaissance, ce fonds n'est destiné qu'aux propriétaires privés, aux entreprises, associations ou écoles. Toutefois une demande pourra être faite à la commission consultative du Fonds énergie pour l'examen.

Un commissaire est estomaqué par le prix élevé de CHF 1'000.- par luminaire et de CHF 10'000.- d'honoraires d'ingénieurs pour une maudite fouille. En outre, il suggère de remplacer les mâts en acier par les mâts en béton à petite section, lesquels sont aujourd'hui réalisés à prix concurrentiels. Ils sont plus durables et plus économiques. Enfin, au chemin Vert, il aurait préféré l'installation de système énergétiques autonomes (par exemple solaires, éoliens, etc.) qu'au projet actuel qui nécessite des travaux de fouille très onéreux.

Actuellement des traitements locaux sont possibles sur les mâts en acier pour prolonger de dix à quinze ans la vie des mâts abîmés par ce type de sollicitation ou l'urine des chiens, répondent MM. Balsiger et Maag. Quant aux mats en béton, n'ayant pas des connaissances requises, les investigations sur les possibilités existantes peuvent être faites, propose M. Balsiger. Au chemin Vert, le montant de CHF 55'000.- correspond aux travaux de génie civil qui inclut le projet, l'appel d'offres, le suivi des travaux et l'information aux riverains.

Un autre commissaire se soucie du coût d'entretien des nouvelles sources, veut connaître les critères choisis pour la sélection des luminaires et demande aussi si la production suisse a été privilégiée dans la sélection évoquée. Pour les coûts de maintenance par luminaire, ceux-ci ne vont pas évoluer avec le remplacement des luminaires répond M. Balsiger. Quant à la sélection des luminaires, répond M. Balsiger, sont pris en compte d'abord l'efficacité énergétique puis une considération esthétique. Enfin les luminaires sont achetés auprès de fournisseurs suisses mais il ne connaît pas leur origine, termine M. Balsiger.

*N'ayant plus de questions de la part des commissaires, le président met au vote la **délibération n° 2012-44a qui est acceptée à l'unanimité par tous les commissaires présents.***

Délibération n° 2012-43a

M. Balsiger annonce que cette délibération comportera plusieurs volets. Pourquoi tant de volets ? C'est parce que le suivi énergétique des bâtiments communaux fait l'objet d'une démarche interservices visant à améliorer et à optimiser la performance énergétique des différents bâtiments et installations appartenant à la Commune. Ce suivi s'appuie sur des relevés hebdomadaires des consommations ainsi que sur des séances régulières regroupant les différents services concernés tels que bâtiments, sports, urbanisme, travaux publics et énergie. Le but est de récolter des informations, d'organiser la mise en œuvre des mesures d'amélioration. Et c'est dans cette optique qu'est présentée la présente délibération qui a comme but de financer les différentes mesures qui sont résumées dans les volets suivants.

Le premier volet concerne le remplacement des systèmes d'éclairage à la mairie ainsi que dans quelques autres bâtiments communaux qui sont aujourd'hui obsolètes. Cette amélioration d'éclairage se fera par le remplacement des luminaires T12, qui bientôt ne seront plus sur le marché, par des lampadaires sur pied avec détecteur de présences et la pose de blocs multi-prises à interrupteurs déportés: coût total CHF 98'250.-. Ce choix offre la qualité d'éclairage et la réduction de la consommation électrique. L'économie annuelle escomptée est de 30'000 kwh et le retour sur l'investissement est de l'ordre de 7 à 8 ans. Donc le nombre de luminaires dans les locaux évoqués passerait de 295 à 85, celui des tubes fluorescents de 590 à 255. La consommation énergétique ainsi que les coûts associés baisseraient de 76%. En parallèle à l'installation de ces nouveaux luminaires, les blocs multi-prises à interrupteurs déportés, installés sur chaque poste de travail, permettront de supprimer les consommations stand-by durant la nuit. C'est aussi un moyen de sensibiliser les employés communaux à une utilisation rationnelle de l'électricité.

Le second volet concerne l'école de Bellavista II. Il s'agit donc de remplacer des luminaires, de poser des détecteurs dans les WC et vestiaires, et de faire une étude d'éclairage pour les salles de classe, couloirs, salle de gym: coût total CHF 47'500.-. Le but est d'améliorer la performance de l'éclairage dans les WC et vestiaires par le remplacement des luminaires d'ancienne génération, qui datent de la construction de l'école en 1987, par de nouveaux tubes fluorescents ou luminaires LED à ballast électroniques et de poser les détecteurs de présence. Le potentiel d'économie est très important puisque sa consommation atteint presque 20% de la consommation totale des huit écoles.

Pour l'école de Meyrin-village et l'école de Livron, qui est le troisième volet, M. Balsiger propose le remplacement de la régulation du système de chauffage pour l'école de Meyrin-village chiffré à CHF 26'500.-, d'une part, et le remplacement des robinets manuels par des robinets à temporisation pour l'école de Livron dont le coût est estimé à CHF 4'500.- d'autre part. Ces mesures, qui paraissent secondaires, ont le mérite d'être le fruit de la mise en place d'un suivi énergétique des bâtiments communaux.

La présentation étant terminée, le président ouvre le débats par des questions. Un commissaire, très allergique aux coûts, pose plusieurs questions. Premièrement, il demande sur quoi exactement porte le poste estimé à CHF 93'500.- pour 85 luminaires et s'étonne du prix unitaire d'environ CHF 1'000.-. Combien de pièces sont concernées par le poste lié à l'école Bellavista II dont le coût est de CHF 35'500.- ? Les opérations de maintenance légère relèvent du budget de fonctionnement et n'ont pas leur place dans cette délibération, relève encore le même commissaire. Sa dernière question concerne les "Divers et imprévus" qui se montent à 15% du total alors que ce poste est utilisé en moyenne à hauteur de 8%. Enfin, selon le commissaire, il manque aussi de coordination dans le travail transversal en terme d'énergie, surtout avec le service de gérance et entretien des bâtiments.

En réponse à sa première question, M. Balsiger répond que les articles concernés sont des luminaires sur pied. Concernant le volet de l'école Bellavista II, le détail du montant de CHF 32'500.- relatif au remplacement de l'éclairage dans certains locaux de l'école sera joint en annexe du procès verbal. Enfin M. Balsiger partage le même point de vue que le commissaire pour la dernière question concernant les opérations de maintenance légère. Toutefois, cette présente délibération a pour objet la dynamisation du suivi énergétique dont l'élaboration n'a pas été en phase avec le budget cette année. Enfin il promet de rectifier sur l'exercice suivant. S'agissant de la rubrique "Divers et imprévus", M. Balsiger admet le principe et la correction, souligne par contre que le travail à faire est énorme, et que ce poste pourrait sans problème être utilisé à bon escient. Il pourrait néanmoins très bien envisager de baisser ce taux à 10%.

La dernière question d'un commissaire sur la liste concerne les choix des luminaires qui, selon son expérience, posent des multiples problèmes aux utilisateurs. Aussi, se disant aussi surpris du taux des "Divers et Imprévus", il demande une optimisation des achats pour faire baisser le coût total et propose un amendement consistant à réduire le poste "Divers et imprévus" à 10% pour un total de la délibération arrondi à CHF 210'000.-. Ce n'est nullement pas dans le but de péjorer les compétences de M. Balsiger, poursuit le commissaire, mais plutôt par souci de cohérence avec la pratique.

Cet amendement est acceptée à l'unanimité et la *délibération n° 2012-43a ainsi amendée est aussi acceptée par tous les commissaires présents à l'unanimité.*

M. Amato donne lecture de la position de son groupe sur la délibération n°2012-44a:

"La délibération qui nous est proposée ce soir comporte différents volets qui vont tout à fait dans le sens de la ligne politique des Verts, à savoir les économies d'énergie. En effet, cette délibération nous propose notamment de remplacer une

grande partie des luminaires dans les locaux de l'administration communale. Cela permettra de réaliser une précieuse économie d'énergie. La modernisation de la régularisation du chauffage de l'école de Meyrin-village – ou plutôt Meyrin-Vaudagne selon les indications sur les panneaux communaux – permettra une plus grande précision de réglage ainsi qu'une meilleure efficacité et donc de bonnes économies possibles. Finalement, le remplacement de robinets par des poussoirs permettra d'économiser également de l'eau.

Ces mesures élaborées grâce au bon travail de notre administration laissent constater que les économies se font à tous les niveaux et pour tous les types d'énergie. Ceci nous donne bon espoir pour l'avenir du plan énergie voté par notre Conseil lors de la précédente législature, plan qui constitue pour les Verts de Meyrin-Cointrin une priorité absolue. C'est pourquoi, nous voterons favorablement cette délibération."

M. Orlandini fait part de la position de son groupe qui portera sur les deux objets:

"Mauvais éclairage dans les bureaux communaux, dépenses énergétiques dans les écoles, incohérence quant au fonctionnement de certaines installations vétustes sont autant de points très clairement expliqués par notre "Monsieur énergie", M. Balsiger. Les gains en consommation d'énergie et d'amélioration de tous les postes à corriger ont été démontrés et présentent une efficacité énergétique importante. De plus, s'inscrit dans cette approche une volonté de sensibilisation des employés communaux.

Le budget fort bien maîtrisé et que nous avons modifié sur la partie des "Divers et imprévus" nous convient, et nous soutenons totalement cette délibération pour une application rapide.

Eclairage public

La réglementation évolue, fort heureusement puisque certains éclairages sont à ce jour dépassés, inefficaces et polluants. L'analyse faite par notre spécialiste est parfaitement cohérente et a été démontrée par une présentation complète. Le positionnement de la Commune, cité exemplaire en matière d'énergie malheureusement à ce jour en retard en comparaison cantonale, doit comprendre des mesures constantes avec une vue à long terme.

Nous remercions pour leur compétence et leur efficacité nos services spécialisés et nous voterons ces délibérations."

M. Frauchiger fait la déclaration suivante, au nom du MCG:

"Optimiser la performance énergétique des différents bâtiments et installations appartenant à la Commune est un défi permanent que nous devons réaliser impérativement. Il est grand temps de faire la chasse aux gaspi et d'être une commune avant-gardiste en matière d'énergie.

Dès lors, le groupe MCG soutiendra la délibération."

Mme Boccard fait part de la position de son parti:

"Notre groupe votera favorablement cette délibération qui vise à améliorer et optimiser la performance énergétique des bâtiments et installations communaux, d'autant plus que le DC a été un pionnier en matière de politique énergétique.

Cette démarche est facile à réaliser et à mettre en œuvre, en particulier entre autre dans l'administration où 85 postes de travail seront équipés d'un éclairage sur pied plus adapté au confort des collaborateurs, sans compter les nombreux autres projets d'économie d'énergie."

Mme Hayes annonce que l'UDC est d'accord avec tout ce qui a été dit.

Mme Leuenberger va dans le même sens et en profite pour remercier l'administration pour ses efforts en matière d'économie d'énergie et l'encourager à poursuivre dans ce sens.

M. Girardet note que M. Iswala a parlé dans son rapport d'une délibération de CHF 220'000.- alors que le montant initial était de CHF 210'00.-. Aussi aimerait-il savoir quel est le montant exact de la délibération votée en commission.

M. Tremblet lui fait remarquer que la délibération a été préavisée à CHF 210'000.- puisque le poste "Divers et imprévus" a été réduit de CHF 10'000.-.

M. Girardet aimerait savoir si cet amendement a été voté en commission.

M. Iswala le confirme en rappelant qu'il a été proposé de réduire le poste "Divers et imprévus" de 15 à 10%, ce qui a réduit le total de la délibération à CHF 210'000.-, amendement accepté à l'unanimité comme mentionné dans son rapport.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Tremblet** met tout d'abord aux voix la **délibération n° 2012-43a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 210'000.- destiné à financer des mesures d'améliorations énergétiques dans les bâtiments communaux

Vu la loi fédérale sur l'énergie (LEne) et l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne);

Vu la loi cantonale sur l'énergie (LEnGE – L2.30) et son règlement d'application (RALEnGE – L2.30.01);

Vu la conception générale de l'énergie (CGE) et le plan directeur cantonal de l'énergie (PDE);

Vu le plan directeur énergie de la commune de Meyrin adopté par le Conseil municipal le 19 avril 2011;

Vu la démarche de suivi et d'optimisation énergétique des bâtiments et installations initiée avec les différents services communaux;

Vu que la commune de Meyrin est labellisée "Cité de l'énergie®";

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de l'énergie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 18 décembre 2012,

D E C I D E

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 210'000.-** destiné à financer des mesures d'améliorations énergétiques dans les bâtiments communaux,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 210'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur de CHF 210'000.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 5 annuités de 2014 à 2018 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 08.331.

M. Tremblet ouvre la poursuite du débat sur la **délibération n°2012-44a**.

M. de Préville donne lecture de la position des Verts de Meyrin-Cointrin:

"Les Verts soutiennent cette délibération dont l'objectif principal est de réaliser des économies d'énergie.

Toutefois le remplacement des luminaires du chemin Vert fait également partie de cette délibération et, à ce sujet, nous regrettons que des luminaires autonomes ne soient pas mis en place comme dans une autre commune du canton. Ces luminaires coûtent certes un plus à l'achat mais ils économisent sur l'énergie, qui est entièrement gratuite, et sur les coûts de génie civil. En effet, ces coûts de génie civil s'élèvent à CHF 65'000.- (y compris les honoraires de l'architecte ou de l'ingénieur civil), soit CHF 6'500.- par luminaire, ce qui laisse une belle marge pour financer ces nouveaux types de luminaires. Les luminaires présentés en commission coûtent CHF 4'800.-/pièce. On pourrait donc doubler leur prix et économiser sur les coûts de génie civil. Il existe aujourd'hui des luminaires autonomes combinant énergie solaire et énergie éolienne avec stockage capacitif (pas de batterie) qui conviendraient parfaitement à ce chemin. Ils ne coûtent certainement pas plus chers que deux fois le prix de ceux présentés.

Nous sommes également surpris par le prix des mâts (CHF 420.- par mètre pour un tube creux en zinc galvanisé ! Pour ce prix-là, vous achetez un ordinateur).

Nous invitons donc le service de l'énergie à considérer la mise en place de luminaires autonomes, tant au chemin Vert que dans Meyrin-parc dont l'éclairage doit être étudié et fait partie de cette délibération, et à faire rapidement des essais de tels luminaires.

Nous invitons tous les groupes politiques à voter cette délibération."

Mme Leuenberger donne lecture de la position de son parti:

"Les socialistes estiment qu'il s'agit-là de crédits intelligents, non seulement en phase avec notre label "Cité de l'énergie" et notre plan directeur cantonal mais aussi avec nos valeurs écologistes. Nous soulignons l'opportunité d'améliorer notre éclairage public à plusieurs reprises sollicité et, pourquoi pas, souhaiter que cette démarche communale puisse motiver les propriétaires à en faire de même s'agissant de l'éclairage de leurs propriétés privées et rappelons l'existence du Fonds énergie à cet effet.

Notre groupe votera favorablement cette délibération."

Mme Boccard annonce que le groupe DC votera favorablement cette mise en conformité de l'éclairage public au vu de la corrosion et de la vétusté de certains mâts qui ont plus de 30 ans et ne répondent plus à la politique communale d'économie d'énergie.

M. Girardet annonce que le MCG approuvera également ce budget.

Toutefois, il s'étonne que l'on n'ait toujours pas trouvé le moyen de remédier aux dégâts occasionnés par l'urine des chiens aux mâts alors que l'on connaît ce problème depuis une trentaine d'années.

D'autre part, il souhaite qu'une politique sur l'éclairage soit adoptée à Meyrin, avec un éclairage uniforme au moyen de leds afin d'économiser l'énergie et d'embellir la Commune.

La parole n'est plus demandée et il est donc procédé au vote de la **délibération n° 2012-44a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 565'000.- destiné à l'assainissement et à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public

Vu la loi fédérale sur l'énergie (LEne) et l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne);

Vu la loi cantonale sur l'énergie (LEnGE – L2.30) et son règlement d'application (RALEnGE – L2.30.01);

Vu la conception générale de l'énergie (CGE) et le plan directeur cantonal de l'énergie (PDE);

Vu le plan directeur énergie de la commune de Meyrin adopté par le Conseil municipal le 19 avril 2011;

Vu que la commune de Meyrin est labellisée "Cité de l'énergie®";

Vu l'interdiction des sources à vapeur de mercure prévue pour l'année 2015;

Vu la nouvelle génération de luminaires et leurs performances;

Vu le degré de corrosion et la vétusté de certains mâts d'éclairage public;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de l'énergie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 18 décembre 2012,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 565'000.-** destiné à financer l'assainissement et l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 565'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur de CHF 565'000.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 10 annuités de 2014 à 2023 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 62.331.

M. Tschudi tient à préciser que, comme demandé par M. de Préville, des essais de luminaires autonomes vont être entrepris en janvier, le chemin Vert pouvant effectivement être un emplacement adéquat pour ce faire.

* * *

15. Délibération n° 2012-51a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 792'000.- destiné à l'aménagement d'un axe de mobilité douce depuis le giratoire du Nant-d'Avril/Emma-Kammacher jusqu'au chemin du Grand-Puits. Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité (M. de Préville, Ve)

Avant de procéder à la lecture du rapport de M. de Préville, **M. Girardet** demande que cette délibération soit ajournée.

En effet, il considère que la résolution présentée par le MCG sur la fermeture de la route Emma-Kammacher et la modération de trafic sur le chemin du Vieux-Bureau devraient être traitées en priorité. Il rappelle que, le 11 septembre 2012, ce projet a été renvoyé à l'unanimité à la commission d'urbanisme et mobilité & de sécurité. Le 9 octobre, par le biais des communications du Conseil administratif, celui-ci répondait à sa question du 3 avril relative à la fermeture du trafic aux poids lourds sur la rue Emma-Kammacher et le 20 novembre il déposait la délibération n° 2012-51. Or, il avait demandé que ce point figure en deuxième partie d'une commission d'urbanisme et mobilité & sécurité conjointe. Cette séance a été refusée par le Conseil qui a préféré renvoyer cette délibération à la commission d'urbanisme et mobilité seulement. Mais, selon les propos de M. Tremblet, il avait été convenu que l'étude de la résolution sera prioritaire puisque déposée plus tôt. Il a donc été surpris, lors de la commission, que la résolution ne figure pas à l'ordre du jour mais uniquement la délibération. Il y voit un forcing du Conseil administratif comme s'il y avait urgence en la matière.

Aussi demande-t-il un ajournement pour recevoir auparavant les personnes demandant depuis presque 20 ans une modération de trafic sur le chemin du Vieux-Bureau. Un rendez-vous est fixé pour les auditionner en commission le 16 janvier 2013. Cette résolution pourra donc être mise à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, la délibération n° 2012-51a pouvant être étudiée ensuite.

En conclusion, il demande de mettre aux voix cet ajournement.

M. Tremblet met donc aux voix l'ajournement de la délibération qui est accepté par 13 oui, 10 non et 3 abstentions.

* * *

21. Délibération n° 2012-31a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'965'600.- destiné aux travaux d'entretien et de mise en conformité des équipements du Théâtre Forum Meyrin. Rapport de la commission de culture & travaux publics conjointe (M. Hernot, S)

Cet objet a été renvoyé en commission (voir pages 5-7).

* * *

17. Rapport de la déléguée au comité du Jardin Robinson (Mme Boccard, PDC)

Période mai 2011 – juin 2012

Pour rappel, le Jardin Robinson est un espace dont le concept est l'accueil libre réservé aux enfants de 6 à 12 ans. Les enfants viennent pour jouer, soigner leurs petits lapins. Selon la saison, ils prennent soin de leur jardin potager. Le terrain est aussi un lieu pour courir et rire entre camarades. Ce lieu de vie permet aux enfants de raconter et poser des questions. L'autonomie, le respect, la patience, l'entraide, la responsabilité, la socialisation sont les mots clés du Jardin Robinson.

Déroulement de cette année

Printemps 2011

En mai, le jeu Ethnopoly a regroupé 29 équipes, soit environ 150 enfants qui ont fait une halte à midi au terrain du JR qui leur a été mis à disposition.

Le Jardin Robinson a été présenté à: CEFAM sous forme de diaporama, puis aux écoles et parents d'élèves dans le but de mieux faire connaître ce lieu d'accueil.

Le projet d'un nouveau bâtiment pour le Jardin Robinson reprend vie. Une rencontre avec le Conseil municipal est prévue pour discuter de ce projet de bâtiment démontable et déplaçable sans sous-sol.

Les travaux de construction d'un poulailler prennent fin et en début d'été le JR va accueillir de nouvelles poules.

Trois jeunes élèves du cycle d'orientation ont effectué un stage de découvertes de trois jours au JR; l'expérience fut très bonne et enrichissante.

Été - Vacances d'été 2011

Comme chaque année, le Jardin Robinson a participé activement à la traditionnelle Fête des écoles par la mise à disposition d'un stand de maquillage destiné aux enfants.

Le 14 juillet, le Jardin Robinson a renouvelé sa participation à Meyrin-les-Bains, animation qui est devenue un rituel pour les habitants de Meyrin. Cette soirée a été un réel succès avec au menu ses MLB = Meyrin-les-Bains Beef.

Durant les semaines d'accueil de l'été, au vu d'un temps extrêmement chaud, les jeux d'eau, argile, grand jeu et cabanes ont été les principales activités du JR. Un grand toboggan a été installé sur le terrain du JR ainsi qu'une piscine dans l'amphithéâtre. Un jeu nommé "Ruée vers l'or" a permis de rassembler les enfants en une activité commune.

La traditionnelle nuit à la belle étoile a rencontré, comme à chaque fois, un franc succès (17 enfants).

En moyenne, entre 25 et 35 enfants ont participé aux multiples activités organisées par le JR.

Vacances d'octobre 2011

Semaine dont les activités principales étaient: le labyrinthe dans la salle des coussins, le "Tunnel de la mort qui tue", la journée de fête Halloween avec déguisements (activités qui font peur), disco et la traditionnelle soupe à la courge.

La remise en état du potager fut une des activités phare de la semaine.
La fréquentation moyenne: de 23 à 35 enfants.
Toutes ces animations rencontrent à chaque fois un franc succès.

Automne 2011

Le Jardin Robinson a accueilli 90 enfants de l'école de Livron. Ils ont pu découvrir le terrain et y partager un pique-nique. La visite des animaux et le grand jeu du parachute ont été organisés à cette occasion.

Revirement de situation: finalement le JR va faire l'objet d'une rénovation simple (budget CHF 170'000.-) et non d'une nouvelle construction dans l'immédiat.

Le coq n'est pas très apprécié des habitants du quartier, ce dernier chante dès 5h du matin et parfois jusqu'à tard le soir !!!

Noël 2011 – fin d'année

En décembre, l'activité "couronne de l'Avent" a été organisée à deux reprises avec succès par un membre du comité et qui a réuni 3 à 15 enfants.

Un atelier marionnettes en pâte à bois, la préparation des costumes et la mise en place d'un spectacle ont été réalisés.

Une conteuse cubaine accompagnée d'un percussionniste a captivé environ 40 enfants.

Les lapereaux aux clapiers ont également occupés les enfants.

Durant cette fin d'année, selon les activités, 6 à 20 enfants ont fréquenté le JR.

Hiver - Vacances de février 2012

Comme chaque année, le thème des vacances de février a été entre autres la construction du Bonhomme Hiver.

Participation en moyenne de 12 à 31 enfants.

Un des barbillons du coq est tombé suite au gel de l'hiver !

Bonhomme hiver – 24 mars 2012

Le beau temps a attiré le plus grand nombre de Meyrinois. Les animateurs et bénévoles ont eu beaucoup de travail, dès le matin, tant à la préparation qu'aux grillades ou distribution du traditionnel vin chaud, thé ou sirop. La parade fait toujours le bonheur des enfants ainsi que le goûter qui suit (plus de 130 enfants).

3 avril 2012

En raison d'une séance du Conseil municipal, les représentants officiels ont fait défaut! L'assemblée générale a été fréquentée par les acteurs du Jardin Robinson, les membres de la FAS et FCLR et les parents d'enfants fréquentant le Jardin Robinson. Un rapport d'activités, comme à l'accoutumée, très ludique et bien étayé, a été remis à l'ensemble des participants.

Avril - vacances de Pâques

Les vacances de Pâques ont rassemblé de nombreux enfants au JR. Le temps n'était pas au rendez-vous, toutefois ces vacances se sont déroulées dans une superbe ambiance.

Les activités se sont déroulées autour de la peinture des œufs, la chasse aux œufs, la pignata, l'atelier création de lapins et le rallye "tour du monde en 80 jours". D'autre part, la projection des photos de la fête du Bonhomme Hiver a rassemblé les enfants ainsi qu'un spectacle de danse, de théâtre et un défilé de lapins. Le conseil Robinson s'est déroulé autour d'une raclette qui a rencontré un grand succès.

En moyenne, 21 à 37 enfants ont participé aux activités.

Mai – juin 2012

Une yourte a été installée dans l'amphithéâtre ainsi que des WC et container pour le bon fonctionnement du JR durant la période d'été et des travaux.

Ce mois de mai, c'est aussi la naissance de poussins et de lapereaux au grand bonheur des enfants.

Le mois de juin est marqué par le début des travaux de rénovations légères du JR.

De nombreuses nouvelles inscriptions d'enfants pour la rentrée 2012.

DIVERS

Le Jardin Robinson fait l'objet de nombreuses déprédations: jardins potagers sac-cagés, nombreux déchets laissés sur le terrain, bouteilles cassées sur le terrain, yourte lacérée, barrières cassées, toutes les cerises volées sur l'arbre, etc.

L'ensemble des acteurs du Jardin Robinson est occupé à la refonte du projet associatif.

Le comité du Jardin Robinson de Meyrin s'est réuni à raison d'une dizaine de fois durant l'année 2011-2012.

Si vous ne connaissez pas encore vraiment ce lieu magique, ne manquez pas d'y faire un petit tour et de participer au Bonhomme hiver ou à la journée nettoyage du printemps, ou encore à un repas avec les enfants le mercredi à midi, l'ambiance y est chaleureuse et pleine d'amitié.

En attendant un Jardin Robinson flambant neuf, les travaux de rénovation, bien appréciés de tous, permettront de mieux affronter les frimas de l'hiver au bord de la cheminée au feu de bois. Le JR restera ce lieu où chacun ressent ce fort esprit de famille et où les enfants retrouvent leur deuxième maison tant l'accueil y est généreux et chaleureux, la joie et le sourire des enfants en sont la preuve.

* * *

18. Annonces de projets

Néant.

* * *

19. Propositions individuelles

Néant.

* * *

20. Questions

M. Robert aimerait savoir ce que l'administration a prévu de faire en vue de favoriser le stationnement des vélos à l'arrêt TPG du CERN, et si les abris pour vélos installés aux autres arrêts s'avèrent suffisants.

A ce sujet, il rappelle qu'une délibération destinée à l'aménagement de ces abris aux arrêts du tram a été votée en avril 2011 (n°2010-55a), lesquels ont d'ailleurs été installés. Il n'y a toutefois aucun abri à l'arrêt du tram au CERN, où les vélos sont cadenassés à la barrière qui borde le trottoir. Il existe certes un parking à proximité mais il appartient au CERN et est malaisé d'accès. Aussi aimerait-il savoir s'il est prévu d'installer un abri à vélos à cet arrêt.

En outre, **M. Robert** demande si un bilan de l'utilisation des abris pour vélos sur la Commune a été réalisé. Il dit avoir constaté que l'abri du terminus de la Gravière était souvent plein pendant la belle saison.

M. Tschudi répond qu'un concours pour l'aménagement de l'esplanade des particules au CERN a été organisé, dans lequel ont été intégrés des abris pour vélos. Toutefois, des discussions sont en cours avec l'architecte ayant gagné ce concours, ce qui explique pourquoi les abris n'ont pas encore été mis en place.

Quant au bilan de leur utilisation, aucune enquête n'a été menée à ce sujet. Il a également constaté que les abris pour vélos du terminus de la Gravière étaient très utilisés, et ajoute qu'il est prévu d'en ajouter afin de répondre à la demande.

M. Tschudi explique encore que ces abris sont moins utilisés lorsque les clients des TPG habitent à proximité des arrêts, comme à l'arrêt ForuMeyrin. Il ajoute que l'abri de l'arrêt Vaudagne est moins utilisé depuis la mise en fonction de la ligne 18 qui va au CERN.

M. Robert relève que la Commune compte deux P+R, l'un au chemin de la Planche et l'autre à l'avenue Sainte-Cécile, qui comptabilisent 200 places au total. Or, seule la moitié de ces places est utilisée alors qu'il subsiste de nombreuses voitures ventouses dans la cité. Par conséquent, il aimerait savoir quelles informations et incitations ont été faites afin que les automobilistes louent des places dans ces P+R.

M. Tschudi ignore les mesures prises pour faire connaître ces P+R mais pense que toute propagande à leur sujet est vouée à l'échec. En effet, la meilleure incitation est d'ordre financier et tant que Meyrin offrira des parkings de longue durée gratuits aux automobilistes, les P+R payants ne seront pas plus utilisés.

**Séance du 18 décembre 2012
tenue en séance ordinaire**

M. Robert rappelle que la quasi totalité des conseillers a signé une pétition demandant au CERN de maintenir les emplois des nettoyeuses de l'entreprise Topnet il y a deux mois. Il tient donc à remercier les signataires puisque le CERN a renouvelé les contrats de toutes les nettoyeuses.

M. Jimenay demande si la Commune peut faire modifier le giratoire qui se trouve au chemin Adrien-Stoessel, à l'intersection avec le chemin du Plantin et la rue du Cardinal-Journet. Il souhaite que des obstacles soient aménagés au centre du giratoire afin que tous les usagers respectent le sens de la circulation et que la sécurité des automobilistes et cyclistes soit améliorée.

M. Tschudi indique que le Conseil est conscient des problèmes posés par ce giratoire. Toutefois, celui-ci se trouve à proximité de la zone industrielle et est donc également emprunté par des camions. De nombreuses négociations ont eu lieu entre la Commune et la Direction générale de la mobilité en vue de résoudre cette problématique. Il ignore le résultat de ces discussions mais relève que, étant donné les usagers très divers de ce giratoire, il n'y a pas de solution simple.

* * *

Avant de clore cette séance, **M. Tremblet** souhaite un joyeux Noël à tous en chinois "圣诞快乐" (*shèng dàn kuài lè* en pinyin), ce qui signifie "joyeuse naissance du sage".

Il offre ensuite à chacun, avec la collaboration des employés du CVH, la traditionnelle étoile de Noël.

La séance est levée à 23h00/SHO.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 31 janvier 2013.

La 1^{ère} secrétaire :

Le président :

Myriam GIRARDET

Laurent TREMBLET